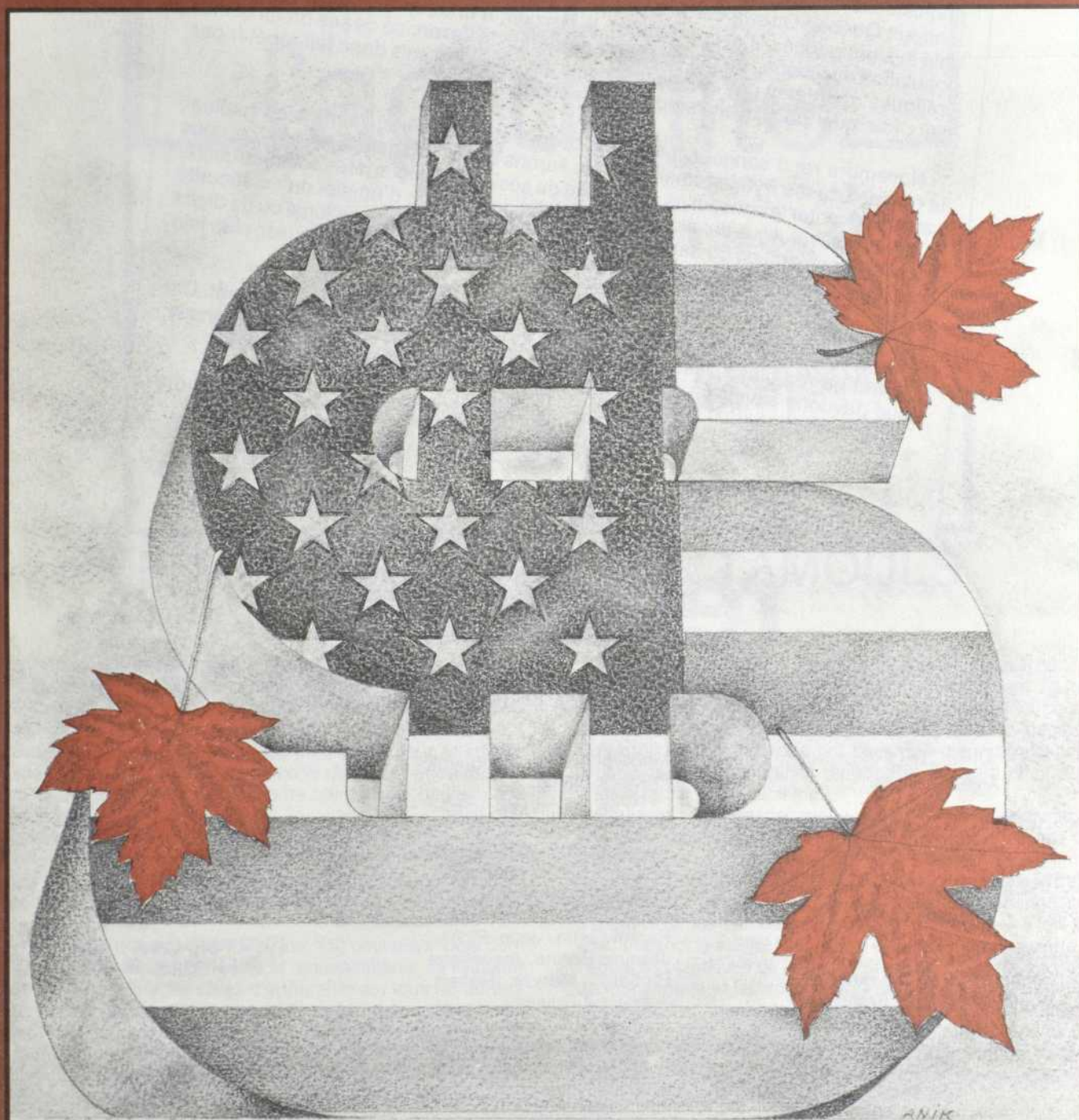


relations

novembre 1986 2,50\$ no 525



Si le libre-échange
m'était compté...

On dit que tous ceux qui ont l'âge de pouvoir s'en rappeler savent exactement où ils se trouvaient quand ils ont appris l'assassinat du président Kennedy. Pour ma part, j'étais à Saint-Jérôme, au noviciat, dans la petite bibliothèque du deuxième . . .

Plusieurs automnes plus tard, très loin de Saint-Jérôme, dans la cabine téléphonique du troisième étage, au Collège international des jésuites de Rome, je devais recevoir une nouvelle presque aussi bouleversante. Comme je ne voulais pas attendre les quotidiens du lendemain pour connaître le résultat des élections du 15 novembre, j'avais appelé l'ambassade du Canada près le Quirinal. La téléphoniste italienne qui m'a répondu n'était probablement pas très au fait du concours québécois qui m'a répondu n'était probablement pas très au fait du concours québécois. J'ai cru d'abord, je l'avoue, à une réponse diplomatique: la population du Québec ne pouvait sortir perdante de l'exercice de ses droits démocratiques. Ce n'était pas ce que je voulais savoir; je me suis donc fait répéter par deux fois quel parti avait remporté l'élection.

Novembre rend songeur. Malgré la brume et les déclin, j'aime bien ruminer la réponse de ma Pythie romaine. Nous aurons beaucoup gagné, en effet, si nous savons décanter le consensus et le projet de société que nous nous sommes donné le droit de rêver il y a dix ans. Qu'il s'agisse de création d'emploi ou de sécurité sociale, d'immigration ou de libre-échange, de développement régional ou de droits linguistiques, les virages à 180 degrés n'ont aucun sens. Il faut penser plus loin et plus profond.

Sans souvenir et sans rêve, les sociétés, comme les personnes, s'étiolent. Car l'intérêt ne remplace pas la ferveur, ni le confort la solidarité. Depuis Kennedy, nous devrions savoir ce qu'il en coûte d'assassiner un projet de société.

Albert Beaudry

relations

revue du mois publiée par le Centre justice et foi, sous la responsabilité d'un groupe de membres de la Compagnie de Jésus.

DIRECTEUR
Albert Beaudry

RÉDACTRICE EN CHEF
Gisèle Turcot

SECRÉTAIRE À LA RÉDACTION
Fernand Jutras

COMITÉ DE RÉDACTION
Ginette Boyer, Julien Harvey,
Roger Marcotte, François

Morissette, Guy Paiement,
Francine Tardif.

COLLABORATEURS

André Beauchamp, Michel
Beaudin, Renaud Bernardin,
Michel M. Campbell, Richard
Dubois, Yves Lever, Annine
Parent-Fortin, Jean Picher,
Jacques Racine, Jean-Pierre
Richard, Maryse Robert,
Jean-Paul Rouleau.

BUREAUX

8100, boul. St-Laurent
Montréal H2P 2L9
tél.: (514) 387-2541

ABONNEMENTS
Sophie Desmarais

10 numéros (un an): 16,00 \$
(à l'étranger: 20,00 \$)

Les articles de Relations sont répertoriés dans *Point de repère*, dans le *Canadian Periodical Index*, publication de l'Association canadienne des bibliothèques, et dans le *Répertoire canadien sur l'éducation*. Dépôt légal, Bibliothèque nationale du Québec.

ISSN 0034-3781

On peut se procurer le microfilm des années complètes de Relations en s'adressant à *University Microfilm*, Ann Arbor Michigan 48106 USA.

Courrier de la deuxième classe. Enregistrement no 0143.

face à l'actualité

Les nouvelles vagues de réfugiés □
Pourquoi le foyer libanais? □ Les pou-
voirs discrétionnaires □ Le bilinguisme
à la petite école □ L'apartheid □ La
réforme de l'aide sociale

LE MENSONGE ET LES TAMOULS

tous les 152 Tamouls recueillis récemment au large de Terre-Neuve sont maintenant convenablement logés et nourris. Plusieurs ont même déjà trouvé un emploi. Aujourd'hui à l'abri des caméras, ils attendent, comme des milliers d'autres, la réponse des autorités fédérales à leur demande d'asile. Souhaitons avec eux que cette réponse vienne rapidement et qu'ils puissent entreprendre bientôt une nouvelle vie dans la paix et la sécurité.

La fièvre créée par leur rocambolesque arrivée étant tombée, de graves interrogations demeurent: comment comprendre le virage de l'opinion qui passa si rapidement de la compassion à la colère? Pourquoi avons-nous été si irrités, si exaspérés par toute cette histoire?

À l'origine, un «scoop» journalistique: 152 nouveaux «boat people» perdus sur les eaux froides et inhospitalières de l'Atlantique nord — des images sûres d'apparaître sur tous les écrans de télévision du monde! Cependant, au fur et à mesure qu'ils découvrent les circonstances réelles de l'arrivée des Tamouls, les journalistes s'insurgent: on les a manipulés! Leur colère est terrible. On soupçonnera d'abord les Tamouls de terrorisme: après tout, ce sont bien là des méthodes terroristes que de mani-

puler ainsi les médias... Faute de la moindre preuve, cette première accusation tombe d'elle-même, très rapidement. La fureur journalistique ne se calme pas pour autant. Si les Tamouls ne sont pas des terroristes, ce sont certainement des «menteurs». Cette fois, les journalistes ont bien visé. Leur accusation se répand comme une traînée de poudre, allumant des brasiers d'intolérance et de racisme.

Pourtant, ces «mensonges» étaient-ils si condamnables? L'Histoire déborde de «mensonges» qui font la différence entre la vie et la mort: quand des prêtres catholiques sauvèrent des enfants juifs en les déclarant catholiques, mentaient-ils? et qui d'entre nous, pour sauver sa vie ou celle des siens, hésiterait à mentir? Or les Tamouls se croyaient menacés — à tort peut-être, mais ici la subjectivité de la peur est bien plus forte que l'appel à l'objectivité de la raison¹. Il y a un abîme entre ce type de mensonges et les accroc à la vérité entendus récemment lors d'une certaine enquête sur les possibles conflits d'intérêt d'un ex-ministre fédéral... Pourquoi les journalistes ne l'ont-ils pas souligné? Parce qu'il était plus rassurant de traiter les Tamouls de menteurs que de les accueillir comme des représentants d'une nouvelle vague de réfugiés?

Car plus encore que l'immense pouvoir de la presse, la malheureuse aventure des Tamouls nous a révélé des choses que nous préférierions ignorer — comme l'existence de réseaux qui alimentent l'arrivée de réfugiés au Canada. De plus en plus sou-

1. Pour mieux comprendre la situation des Tamouls au Sri-Lanka, on consultera avec profit le récent rapport d'Amnistie internationale sur le sujet.

vent, on retrouve, derrière les demandes d'asile, non seulement des histoires personnelles de persécution et de torture, mais aussi des filières de passage. Désespérés, bien des réfugiés ont été amenés à acheter à prix fort les faux papiers, les billets d'avion, les «contacts» nécessaires à leur fuite. De telles méthodes s'opposent à notre conception de la recherche d'asile et s'apparentent davantage à celle que nous avons du crime organisé. Pourtant, plus qu'ailleurs, il nous faut ici distinguer les coupables des victimes et éviter que ces dernières ne paient deux fois les délits des premiers.

En découvrant les Tamouls, nous avons aussi découvert que les réfugiés ne sont pas tous totalement dépourvus. Certains — pas tous évidemment — sont scolarisés, urbanisés, cultivés. Quelques-uns — les Tamouls en sont — viennent même de pays ayant certaines traditions démocratiques et parlementaires.

Ces réfugiés ne veulent pas d'abord notre charité: ils demandent au Canada de respecter ses obligations internationales. Ils parlent de justice, en plus d'en appeler à nos sentiments humanitaires. S'ils ont grand besoin de sympathie et de chaleur humaine, ils ne viennent pas moins nous demander le respect de leurs droits, se soustrayant ainsi au bon vouloir de nos élans de charité.

Cela nous bouleverse un peu, comme cela nous bouleverse aussi de découvrir que ces réfugiés nous ressemblent. Et cette ressemblance fait peur: elle diminue la distance qui nous sépare de la barbarie. Témoignage troublant des nouvelles vagues de

réfugiés: riches et pauvres, scolarisés et analphabètes, politiquement neutres ou engagés, personne n'est totalement à l'abri de la persécution ou de l'exil.

Droite et gauche se confondent ici: quelles que soient nos opinions politiques, nous sommes appelés à accueillir des réfugiés qui ne les partagent pas. Notre pays, en s'ouvrant à la problématique des réfugiés, découvre, sur son propre territoire, la complexité des affaires internationales.

Traditionnellement pays de réinstallation, le Canada devient pays de premier asile. Cela signifie que nous ne pourrions plus sélectionner de l'étranger ceux et celles à qui nous accorderions refuge. Si, hier, nous pouvions ignorer la situation srilankaise, ougandaise, tchadienne ou turque, aujourd'hui nous en percevons les retombées dans tous nos aéroports. Il nous faut rapidement développer une nouvelle maturité politique et sociale pour faire face dignement et correctement à ces exigences contemporaines.

Lors de l'arrivée des Tamouls, les autorités fédérales ont fait preuve de ce type de maturité. Courageusement, elles ont donné une grande leçon de démocratie à la presse et à l'ensemble de la population. Mieux que les journalistes, les responsables canadiens ont compris que, pour les Tamouls, trouver asile sur le territoire canadien n'avait rien d'un «scoop». Il y allait de leur sécurité, de leur avenir et même de leur vie. ■

Francine Tardif

Liban:

LE RECOIN DE LA GUERRE

Depuis plus de onze ans, les restes humains et les ruines fumantes de Beyrouth nous font oublier que la guerre n'est pas libanaise mais proche-orientale... et qu'elle dure depuis plus de onze ans. La guerre au Proche-Orient dure depuis que les puissances occidentales se sont divisé le Proche-Orient et y ont imposé des divisions territoriales dont certaines sont des caricatures d'États nationaux. Depuis la chute de l'empire ottoman, deux peuples de commerçants ont fondé deux États nationaux (Liban et Israël) avec l'aide de l'Occident. Le Proche-Orient dans son ensemble ne l'a jamais accepté.

Ces deux États sont aujourd'hui le foyer de la guerre et les deux minorités dirigeantes sont placées devant la même réalité: la majorité arabe musulmane. Au Liban, la majorité arabe musulmane est un fait depuis longtemps. En Israël, si la tendance démographique actuelle se maintient, la majorité sera arabe entre l'an 2000 et 2010. Les efforts de cantonalisation au Liban et de judaïsation de la Galilée, les massacres de Sabra et Chatila, passés et à venir, risquent fort de n'y rien changer.

Pourquoi la guerre a-t-elle été réduite au foyer libanais?

Parce qu'il était le plus faible de tous les États arabes voisins d'Israël, le Liban de 1975 a hérité de la guerre, il est devenu pour ainsi dire le recoin de la guerre.

Parce que le Liban dominé par les Maronites était faible, il a dû accueillir des milliers d'autres réfugiés palestiniens après la défaite des armées arabes, en 1967, et les massacres de septembre noir, en 1970, en Jordanie.

Parce que le Liban était désarmé et abritait des dizaines de milliers de Palestiniens armés, Israël a joué les gendarmes dans

le ciel libanais.

Parce que les avions de l'État juif étaient chez eux au Liban, la Syrie s'est sentie menacée.

Parce que la neutralité libanaise était devenue fictive, la minorité chrétienne s'est armée et les grands rôles de la vie politique ont été redistribués.

Parce que la neutralité libanaise avait volé en éclats, Damas et Tel-Aviv se sont bientôt sentis obligés d'intervenir militairement en s'appuyant sur diverses minorités.

Parce qu'il ne pouvait espérer assimiler le Liban à court terme, le Syrien Hafez Al Assad a constamment renversé ses alliances au Liban de façon à y cantonner la guerre et à interdire à quiconque d'en dominer l'espace.

Parce qu'il a chez lui le plus grand nombre de Palestiniens, le roi Hussein a intérêt à faire durer la guerre au Liban, pour retarder le plus possible le jour où on lui dira que la Palestine, c'est la Jordanie.

Parce qu'Israël ne peut tolérer que l'espace libanais soit occupé par une puissance qui constitue une menace pour le projet sioniste, il est obligé d'intervenir au Liban, et de façon ponctuelle depuis le grand coup de torchon raté du général Sharon en 1982.

Parce que Damas et Tel-Aviv sont en mesure de s'interdire mutuellement de dominer le Liban, les Libanais vivent l'illusion de pouvoir interdire à leurs voisins de se partager leur pays.

Parce qu'il y a équilibre entre le client soviétique syrien et le client américain israélien, Moscou et Washington peuvent s'interdire mutuellement d'imposer une solution au Proche-Orient.

Après onze ans, les participants directs et indirects ne peuvent plus se retirer du jeu meurtrier qui englobe tout le Proche-Orient.

Ce jeu meurtrier est la dernière phase d'un conflit dont les racines sont profondes. Depuis 1948, les batailles entre Juifs et Arabes ont convaincu ces derniers que leurs armées nationales ne sont pas en mesure de régler le problème sur le terrain; il manque aux États arabes la logistique industrielle pour faire face militairement. Après 1967, les capitales arabes ont opportunément «découvert» la Résistance palestinienne, qui s'est vu confier des tâches importantes. En 1982, l'invasion israélienne du Liban et l'expulsion des combattants palestiniens de Beyrouth ont marqué des deux côtés la fin d'illusions tenaces. Les Arabes ont cessé de croire à une victoire possible de la Résistance. Les Israéliens ne croient plus possible de détruire l'OLP.

La guerre du Liban a commencé au moment où se terminait

celle du Vietnam. L'idée qui menait les Américains au Vietnam, c'était de stopper le communisme agraire. Quels sont les objectifs de l'Occident au Liban? Maintenir son allié sioniste en Palestine, conserver sa mainmise sur les pétroles de la région, soutenir les régimes arabes conservateurs et barrer la route à l'Union soviétique. Mais le creuset de Beyrouth a révélé sur le terrain un courant qui est l'envers exact de ce que l'Occident veut pour l'Orient arabe: le fondamentalisme islamique. Ses surrogés libanais recourent au terrorisme et ne s'en cachent pas. Ils veulent détruire l'héritage juridique laissé par l'Occident et dont un élément important est l'État national. Curieux aboutissement d'une guerre dont le premier objectif semblait être, il y a onze ans, la défense d'un État national dominé par des chrétiens. Décidément, ce qui se passe au Liban n'est pas une guerre civile. ■

Jean-Pierre Richard

POUVOIRS DISCRÉTIONNAIRES

Peut-être avez-vous été étonné d'apprendre que le ministre de la Justice peut, à titre de Procureur général, refuser de poursuivre un médecin soupçonné d'avoir pratiqué un avortement illégal. Peut-être aussi avez-vous déjà été choqué de l'abandon des procédures contre certains délateurs qui reconnaissent par ailleurs leur participation à plusieurs meurtres. Peut-être même avez-vous éprouvé des sentiments contradictoires lorsque le Procureur général n'entreprend aucune poursuite contre des syndiqués soupçonnés d'avoir commis des actes criminels pendant un conflit de travail. Par contre, peut-être avez-vous approuvé la décision de ministre de la Justice de déposer une accusation privilégiée contre certains Hell's Angels, décision qui accéléra l'ouverture de leur procès.

Tous ces événements — et il y en aurait d'autres à citer — ont un point en commun: les articles 507 ou 508 du Code criminel canadien. En effet, l'article 508 permet au Procureur général de ne pas poursuivre les responsables présumés d'actes criminels si l'intérêt public s'en trouve mieux servi. Alors que l'article 507 lui permet, toujours au nom de l'intérêt public, de déposer un acte d'accusation privilégié, ce qui court-circuite le processus normal de l'enquête préliminaire et amène plus rapidement la cause devant les tribunaux.

Au Canada, l'application du droit criminel relève du pouvoir exécutif. Le ministre de la Justice est ici l'unique juge de l'intérêt public et seuls ses pairs du Parlement, cette assemblée du peuple, peuvent lui demander d'en rendre compte.

Dans le premier cas cité plus haut, le ministre de la Justice, se basant sur l'unanimité des verdicts d'acquiescement rendus au cours des dernières années, conclut que l'intérêt public commandait le respect des décisions rendues par les jurés, même si l'abandon des poursuites semble en contradiction avec la lettre de la loi.

De même, le Procureur général peut juger que l'intérêt public bénéficie davantage des révélations des délateurs que de leur condamnation pour meurtres. Et, après certains conflits de travail, le Procureur général peut également estimer que le retour de la paix dans le milieu concerné sert mieux l'intérêt public que la tenue d'un procès criminel découlant des événements survenus au cours des conflits.

Rien, dans le Code criminel ou ailleurs, ne définit exactement

l'intérêt public; conséquemment les décisions prises pour le défendre ou le préserver sont sujettes à interprétation. C'est là affaire de contexte social et politique, soumis aux variations de l'opinion publique comme à l'état des rapports de force qui structurent nos sociétés.

Nous sommes généralement peu conscients de l'existence de ces pouvoirs discrétionnaires diffus mais bien réels qui surplombent notre vie en société. Pour plusieurs d'entre nous, l'exercice de «pouvoirs discrétionnaires», c'est tout simplement la différence entre un avertissement et une contravention.

Mais certains de nos concitoyens, originaires d'Amérique latine ou d'Europe de l'Est, connaissent tout l'arbitraire qui peut se cacher derrière l'exercice des pouvoirs discrétionnaires. Certains requérants au statut de réfugiés politiques tremblent aussi de voir leur sort dépendre, en dernière instance, du pouvoir discrétionnaire du ministre fédéral de l'Immigration. Et des prisonniers attendent avec inquiétude les décisions discrétionnaires qui leur ouvriront — ou leur fermeront — les portes de la libération conditionnelle.

Formés à la philosophie du Common Law en droit pénal, nous sommes majoritairement prêts à admettre que l'administration saine de la justice réclame qu'une certaine marge de discrétion soit laissée à ceux et celles qui sont chargés de son application. Comme nous admettons qu'une certaine flexibilité dans l'application de la loi garantisse efficacement la paix sociale à laquelle nous sommes attachés. Selon l'expression d'un politologue, nous déléguons à l'État le monopole de la Terreur.

Pourtant, partout, toujours les pouvoirs discrétionnaires sont une arme à double tranchant. Si, dans certaines circonstances, ils donnent un visage plus humain aux textes de loi qui ne peuvent tout prévoir, ils peuvent aussi s'avérer dangereusement arbitraires et déformer l'image de la justice telle que nous aimons nous la représenter.

C'est là un paradoxe de notre système: la recherche de la justice peut avoir une autre fin qu'elle-même; en certaines circonstances elle devient un moyen dont dispose le Procureur général dans une lutte ayant pour objet la paix sociale. Et rien, sauf le recours ultime à la Charte des droits, ne protège les perdants. ■

Francine Tardif

LE BILINGUISME À L'ÉLÉMENTAIRE

en mars 1965, le Dr Wilder Penfield, le célèbre neurologue qui avait découvert douze ans auparavant ce qu'il croyait être le centre cérébral du langage, témoignait devant la commission Laurendeau-Dunton et soutenait que, dans une ville comme Montréal, tout l'enseignement dans toutes les écoles devrait se faire en anglais le matin et en français l'après-midi¹. Il souleva une vague de protestations, reconnu que sa conclusion sur les bienfaits universels du bilinguisme était une hypothèse, suscita une série de recherches importantes.

Les résultats ne nient en aucune façon que le bilinguisme, et si possible la polyglossie, soient un atout humain considérable. Mais on doit considérer comme bien prouvées deux mises en garde:

1. Il faut être bien formé à l'usage de sa langue maternelle avant tout apprentissage, surtout scolaire, d'une deuxième langue. Sinon, la créativité et la communication seront affaiblies dans les deux langues qu'on aura apprises².

2. Le bilinguisme scolaire imposé, par la famille et l'école, favorise les enfants plus doués intellectuellement et ceux qui proviennent de milieux socioéconomiques plus élevés. Il défavorise tous les autres³.

Les Belges ont un mot très dur (*Zinneke*, bâtards) pour désigner les victimes du bilinguisme infantile forcé. Il serait dommage que la pression d'un courant d'opinion sur notre ministre

de l'Éducation en produise une génération parmi nous, sous prétexte de nous rendre plus compétitifs. ■

Julien Harvey

1. Wilder Penfield, «A Consideration of the Neurophysiological Mechanisms of Speech and Some Educational Consequences», dans *Proceedings of the American Academy of Arts and Sciences*, 82,5 (April 1953), p. 213ss. — *The Gazette*, 18 mars 1965; *The Montreal Star*, 18 mars 1965.
2. Par ex. Chadly Fitouri, *Biculturalisme, Bilinguisme et éducation*, Neuchâtel et Paris, Delachaux et Niestlé, 1983, p. 279: «Tout comme la maîtrise de la langue maternelle est une condition nécessaire à l'apprentissage d'une langue étrangère, l'enracinement dans une culture originelle est un préalable à toute initiation à une deuxième culture». Voir aussi Giovanni Freddi, *Bilinguisme et biculturalisme*, Paris, Centre mondial d'information sur l'éducation bilingue, 1974, p. 6ss.
3. On verra une recherche faite à Montréal, comme Elizabeth Peal et Wallace E. Lambert, «The Relation of Bilingualism to Intelligence», dans *Psychological Monographs* 78, 27 (1962). C. Fitouri, déjà cité, conclut: «Tant qu'on ne vise que le sommet de la pyramide sociale, le bilinguisme et le biculturalisme ne peuvent être perçus que comme un bien. Ils deviennent le mal personifié dès qu'on regarde la base de cette pyramide» (p. 282).

L'apartheid en Afrique du Sud

LE DÉBUT DE LA FIN?

depuis le 12 juin dernier, avec la proclamation de la loi d'urgence, plus de 12 000 personnes ont été arrêtées en Afrique du Sud. Le régime semble désespéré, pendant que le *rand* continue de dégringoler et que les jeunes, dans les townships, refusent de désarmer. Est-ce le début de la fin?

Le gouvernement du Parti National, établi en 1948, rêvait de maintenir le paradis blanc par l'imposition de l'appareil de répression le plus perfectionné au monde. En plus de tout l'arsenal répressif et militaire, l'adhésion des quatre millions de Blancs au régime semblait lui garantir un pouvoir total. Mais dans les années 70, le vent tourne. Une nouvelle classe ouvrière noire née de l'industrialisation, resurgit à Durban et ailleurs, dès 1972-73. Puis à Soweto, la «génération» de 76 reprend le flambeau et secoue le pouvoir blanc, au moment où, dans le reste de l'Afrique australe (en Angola, au Mozambique, au Zimbabwe), les mouvements anti-colonialistes renversent les régimes blancs alliés de l'apartheid.

Au début des années 80, le mouvement ne cesse de s'amplifier. Sous l'impulsion des Églises et de leurs dirigeants, comme

Denis Hurley, Desmond Tutu et Alan Boesak, l'opposition tend à se réunifier. En 84, la constitution du Front démocratique uni (coalition de plus de 700 organisations) est un gros succès et met fin aux espoirs du régime de diviser l'opposition en isolant les Métis et les Asiatiques. Pendant ce temps, des milliers de jeunes rejoignent les rangs de l'ANC, qui apparaît comme le principal pôle de l'opposition, avec la *Charte de la Liberté* qui devient son programme, et Nelson Mandela, qui symbolise les espoirs de liberté de la majorité noire. En 1985, des régions entières sont pratiquement ingouvernables. Le premier mai 86, à l'appel de la nouvelle confédération syndicale COSATU, deux millions de travailleurs font grève. Les investisseurs, étrangers surtout, commencent à fuir. La crise économique s'aggrave.

Le régime de Botha commence à perdre son hégémonie, même au sein des Blancs. Une opposition d'extrême-droite s'organise, regroupant les «purs et durs» de l'apartheid qui mettent en place des «escadrons de la mort» pour assassiner les leaders noirs. À gauche, un secteur démocratique blanc appuie les revendications noires et exprime sa dissidence, en s'opposant, par exemple, à la conscription obligatoire des Blancs. Bref, les jours de M. Botha semblent comptés.

Cependant, le régime, ébranlé moralement, politiquement, économiquement, n'est pas encore menacé militairement. En effet, les jeunes dans les townships dérangent, mais ils n'ont pas les moyens d'affronter les forces de l'ordre (on l'a vu à Crossroads, en août dernier). L'ANC non plus, sauf pour harceler. L'Afrique du Sud n'est donc pas le Nicaragua de Somoza, prête à s'effondrer. La lutte sera très dure, elle sera longue. Le régime pense gagner du temps en intensifiant et en diversifiant la répression. Ainsi non seulement déploie-t-il les méthodes habituelles (arrestations massives, répression très dure des manifestations, comme le massacre de dix-sept personnes à Soweto, fin août), mais il multiplie les tactiques à la «latino-américaine» (assassinats, disparitions, etc.). La violence augmente...

Au fil de cette insurrection populaire l'apartheid est devenue un enjeu international. En gros, d'un point de vue moral, la bataille a été gagnée dans l'opinion publique internationale. Mais les gouvernements occidentaux et les puissants intérêts économiques qu'ils représentent, continuent de défendre le gouvernement de Botha et refusent d'appliquer de véritables sanctions économiques. Au Canada, le gouvernement Mulroney s'est montré virulent dans ses dénonciations de l'apartheid, mais il refuse encore d'imposer des pressions économiques et politiques substantielles. Les mesures adoptées à ce jour sont généralement symboliques (la fin de la publicité touristique sud-africaine par exemple).

Pourtant, tout un réseau assez important, constitué des Églises, des syndicats et des ONG, réclame toujours une politique plus efficace. Il faut, par exemple, légiférer pour mettre fin aux investissements des compagnies canadiennes en Afrique du Sud (plus de 300 millions de dollars). Des corporations importantes, comme Ford, Bata, Québec Fer et Titane, Noranda, sont toujours présentes là-bas et soutiennent l'apartheid. Le commerce continue, il a même augmenté en 85! Il faudrait aussi que le gouvernement canadien augmente substantiellement l'aide aux mouvements anti-apartheid en Afrique du Sud même, ainsi qu'aux pays africains voisins qui cherchent à se dégager de la dépendance de Prétoria.

Les positions morales ne suffisent plus dans le présent contexte. Du point de vue de ceux et celles qui agissent en solidarité avec nos amis sud-africains, il faudra sans doute intensifier les pressions pour que nos gouvernements agissent dans ce sens. Depuis août, un «Réseau Afrique du Sud» a été mis en place pour faciliter la coordination des organisations anti-apartheid: des ONG, des Églises, des groupes étudiants et des syndicats. La fin de l'apartheid sera l'oeuvre de la majorité noire là-bas, mais la solidarité internationale peut aider à atténuer les coûts en limitant la capacité du régime à financer sa machine répressive. ■

Pierre Beaudet

CIDMAA

LA RÉFORME DE L'AIDE SOCIALE

Depuis janvier 1985, plusieurs événements ont affecté la vie des 700 000 personnes qui vivent d'assistance sociale. Bien des moyens de harcèlement ont été utilisés depuis l'annonce des coupures par le gouvernement (les «boubous-macoutes», la désindexation des chèques aux trois mois, etc.). Mais le pire est encore à venir! La réforme de l'aide sociale laisse entrevoir: une division des assistés en deux catégories (*aptés* et *inaptés*), le retour forcé au travail des personnes *aptés* et la disparition de toute la notion de «besoin», qui est la base du calcul de l'aide accordée présentement.

On peut déjà se poser plusieurs questions. C'est quoi exactement, être *inapte* au travail? De quel genre de travail s'agit-il? Les personnes *aptés* seront-elles obligées d'accepter un salaire équivalent à 2,00\$ l'heure (voir les stages en milieu de travail)? Va-t-on supprimer des emplois déjà existants pour embaucher les assistés, favorisant ainsi la division entre travailleurs et assistés? Si on ne considère plus les besoins essentiels, sur quoi seront basés les montants accordés?

Si le gouvernement pousse les *aptés* à aller travailler, ce sont 400 000 personnes qui seront touchées. Mais comment le marché du travail pourra-t-il les recevoir, du jour au lendemain? Nous croyons que notre gouvernement devrait mettre ses énergies sur une politique de plein emploi qui permettrait de créer de nouveaux postes (réduction des heures de travail, allongement des vacances, abolition du temps supplémentaire, etc.). Cette politique aurait des répercussions sociales positives: plusieurs assistés auraient alors une vraie place sur le marché du travail, plutôt que de devenir du «cheap labour» (voir les projets «Déclit»).

Pendant qu'on discute, les personnes qui vivent d'assistance sociale doivent survivre. Elles ont peur, se sentent insécures. Écoutons-les parler. Caroline nous dit: «Je suis dans un HLM. Les gens ne connaissent pas la loi et ils ont peur à cause de ce qu'ils entendent aux nouvelles. Moi, je suis méfiante et je connais mes droits». En lisant les journaux, les assistés retrouvent les vieux préjugés à leur endroit. Ils ont peur d'être «rapportés». Comme le dit Paulette (60 ans): «Je fais de la couture pour arrondir les fins de mois. Je gagne environ 30\$ par mois (une famille a droit de gagner 40\$). On me dit que je suis légale. Pourtant, j'ai peur qu'on me dénonce. La loi est tellement compliquée, c'est difficile à comprendre».

Tout ceci a amené les personnes assistées sociales et leurs alliés à former, à Québec, une coalition dans le but de mener une lutte face à ces mesures. La Coalition «B.S. Dignité» revendique:

- une véritable commission parlementaire avant le dépôt du projet de loi;
- la parité pour les assistés de moins de 30 ans qui ne reçoivent actuellement que 163\$ par mois;
- que les visites des «boubous-macoutes», contraires à la Charte des droits et libertés, cessent immédiatement;
- que soit rétablie l'indexation aux trois mois.

Nous croyons que la situation actuelle est inacceptable et qu'il est temps de cesser de gratter dans les poches des pauvres de notre société. ■

La «Coalition B.S. Dignité»
par Francine et Brigitte.

dépêches

Il y a maintenant 35 ans que 42 paroisses se détachent du diocèse de Montréal pour former le diocèse de Saint-Jérôme. Aujourd'hui, **l'Église de Saint-Jérôme** est une Église tout particulièrement à l'écoute des signes des temps et qui est fière d'avoir reconnu, avant même le Concile, sa réalité de «peuple de Dieu», peuple de baptisés où tous et toutes voient leurs responsabilités reconnues et partagent le leadership de leurs communautés.

Un autre anniversaire, celui du **Comité chrétien pour les droits humains en Amérique latine** (CCDHAL). Depuis dix ans, le Comité chrétien s'efforce d'être un lieu de réflexion et d'engagement pour ceux et celles qui, comme chrétiens, croient à l'importance d'une défense vigoureuse des droits des populations latino-américaines. C'est là une tâche énorme, souvent réalisée dans l'ombre. Souvent aussi, les fonds sont insuffisants. Mais, depuis dix ans, le travail des militants et des bénévoles du CCDHAL a rapproché les Églises d'ici des communautés chrétiennes latino-américaines; dans cette solidarité, nous sommes tous devenus plus forts. Les bureaux de CCDHAL sont au 25 ouest, rue Jarry, Montréal, H2P 1S6 — tél.: 387-2541.

«Cinq cents fois sur le métier, remettez votre ouvrage»... Le 9 novembre, ce sera la cinq-centième émission de la série «Rencontres», cette émission de Radio-Canada qui jette un pont solide entre le monde de la foi et celui de la culture. Donnant la parole à ceux et celles qui, avec audace et tenacité, témoignent de l'intelligence de la foi, «Rencontres» jouit d'une place toute spéciale dans notre production télévisuelle. C'est pour marquer à la fois la haute qualité de l'émission et surtout la persévérance et la compétence de son réalisateur, que l'Office des communications sociales vient de décerner son trophée à monsieur **Raymond Beaugrand-Champagne**. Ce prix veut reconnaître une contribution exceptionnelle dans le domaine des communications sociales religieuses. Toutes nos félicitations à monsieur Beaugrand-Champagne.

Un phénomène nouveau prend de l'ampleur aux États-Unis. De plus en plus de chrétiens et de chrétiennes prononcent, au nom de leur foi, des **vœux de non-violence** personnelle et collective. Ces personnes souhaitent ainsi témoigner du message évangélique, compris comme l'amour des ennemis, la réconciliation par la souffrance et la mort, le rejet plein et entier de toutes formes de violence. On se souvient que les évêques américains ont déjà contesté, de façon très courageuse, la militarisation et la course aux armements qu'encourage le gouvernement américain actuel.

«Je ne considère jamais un criminel comme étant incorrigible. Si je n'avais la foi dans la possibilité de la conversion, de la rédemption, du pardon, je ne serais pas un chrétien», disait le cardinal Marty. C'est dans la même tradition chrétienne que **le Conseil des Églises pour la Justice et la criminologie** (CEJC) a trouvé les bases de son opposition à la peine de mort. En préparation à la semaine de la prévention du crime (2-9 novembre) et à celle des prisonniers (5-12 décembre), le CEJC rappelle qu'«en nous appuyant sur la justice de Dieu qui est miséricorde, nous sommes appelés, comme chrétiens, à briser le cycle destructeur de la violence et de la vengeance». Pour plus d'information, on peut communiquer avec le CEJC, à Montréal, au numéro (514) 738-5075; à Québec, au (418) 647-3040 et à Ottawa, au (613) 563-1688.

Agissons! Agissons pour que le respect des droits fondamentaux soit assuré à la grandeur des Philippines. Agissons pour que s'améliorent rapidement les conditions de vie de l'ensemble de la population, comme l'a promis la présidente Aquino. Agissons pour que cesse la militarisation intense, qu'on estime en lien direct avec le problème de la propriété des terres aux Philippines. Agissons pour que les organisations paysannes puissent participer activement à la planification et à la mise en oeuvre du programme de réforme agraire du nouveau gouvernement. C'est ce que nous propose Développement et Paix qui entend maintenant la deuxième année de son programme d'information et d'action sur le thème de l'agro-alimentaire avec, comme pays-cible, les Philippines. Pour participer à cet effort de solidarité, adressez-vous au bureau de Développement et Paix le plus près de chez vous ou communiquez avec celui du 2111, rue Centre, Montréal, Qc H3K 1J5

Montréal, comme toutes les grandes villes, compte maintenant une population itinérante. Bon nombre d'organismes privés et un organisme public, le Centre Préfontaine, offrent déjà des services aux 7000 clochards et itinérants. Pendant longtemps, on a par contre refusé de voir la réalité des clochards et des itinérantes, qui ne pouvaient compter que sur de maigres services, offerts surtout par des groupes religieux. Depuis deux ans, le Centre Préfontaine s'est aussi préoccupé du sort de ces 3000 femmes, dont la moyenne d'âge est de moins de 30 ans. Et c'est beaucoup grâce à l'équipe de ce centre et à son directeur, Guy Lapointe, qu'un premier **Centre de désintoxication pour femmes itinérantes** ouvre ses portes ce mois-ci, au 4047 rue Papineau. Il faut aussi souligner la compréhension dont a fait preuve madame Térésa Lavoie-Roux, la ministre des Affaires sociales du Québec.

si le libre-échange ...

Comment revoir le président Reagan et le premier ministre Mulroney, la main dans la main au Grand Théâtre de Québec, sans évoquer la fable de LaFontaine? Le pot de terre hésitait à se mettre en route mais le pot de fer sut le rassurer: il le protégerait. Nobles intentions. À la première campagne électorale, le plus faible se retrouve en morceaux. Pêcheries, bardeaux de cèdre, bois de construction, les tarifs pleuvent depuis que les États-Unis et le Canada ont entrepris leur étrange pèlerinage vers le libre-échange. Ce n'est pas tous les jours la Saint-Patrice. En affaires comme en affaires. On ne négocie jamais si bien qu'en position de force. Le pot de fer ne peut tout de même pas se fondre en pot de terre...

En principe, en théorie, il n'y a pas d'objection à la libéralisation des échanges commerciaux canado-américains: il est entendu que l'industrie canadienne ou québécoise a besoin d'exporter et qu'il n'y a pas de marché plus indiqué pour elle que celui du pays voisin. C'est seulement au plan pratique que se dressent de très sérieuses difficultés.

1) Après les élections du 4 novembre, quelle marge de manoeuvre le Congrès protectionniste laissera-t-il au président libre-échangiste? 2) Quels moyens de contrôle les deux gouvernements se donneront-ils à l'égard des multinationales, qui pratiquent déjà un libre-échange de leur crû? 3) Il ne suffit pas de faire miroiter, à long terme, si tout va bien, des centaines de milliers de nouveaux emplois; quelle politique (protection, développement régional, recyclage) les gouvernements canadien et québécois comptent-ils adopter en faveur des secteurs mous et de leurs dizaines de milliers de chômeurs potentiels? 4) Quand les États-Unis exigent de négocier les «barrières non tarifaires», ils mettent en cause nos programmes d'assurance-chômage et de sécurité sociale: il ne s'agit plus seulement de souveraineté culturelle, c'est la souveraineté politique du Canada qui est ainsi menacée, car

nous avons choisi de pratiquer un capitalisme à visage humain.

Nos leaders religieux l'ont souvent répété, la priorité politique et sociale, chez nous, c'est l'emploi. Il est loin d'être évident qu'un accord bilatéral avec les États-Unis tienne lieu d'une politique de l'emploi cohérente et efficace. ■



Paul Hamel

LE DÉBAT SUR LE LIBRE-ÉCHANGE

par Gérard Docquier

Devant l'Association canadienne des sociologues et anthropologues de langue française, l'auteur, directeur national pour le Canada des Métallurgistes unis d'Amérique et membre dissident de la Commission Macdonald, exposait, le 13 mai dernier, les objections du mouvement syndical au projet de libre-échange. Le texte intégral de sa communication et les actes de ce colloque soulevant «quelques questions sur cet autre beau risque» doivent paraître sous peu aux Éditions Albert Saint-Martin.

On peut dire que le gouvernement du Canada se précipite tête baissée dans des négociations avec les États-Unis; celles-ci comportent d'incroyables risques, non seulement pour la santé future de notre économie, mais pour la survivance même des institutions sociales, culturelles et économiques qui nous tiennent à cœur dans notre pays.

Quels sacrifices ?

Même après l'annonce de la décision et l'amorce du processus, tout ce que le Premier ministre a fait, ce fut de jouer sur les mots. Les industries culturelles sont-elles sur la table? La réponse dépendait du nom du ministre qui parlait ce jour-là de la semaine. Nos programmes de développement régional seront-ils affectés? Un jour, nous entendons des déclarations retentissantes affirmant que rien ne sera concédé qui puisse changer le caractère fondamental de notre pays. Le lende-

main, le Premier ministre dit que nous devons être prêts à des compromis, à faire des marchés, à accepter des sacrifices dans le cadre des négociations. Quels compromis? Quels marchés? Quels sacrifices? Le Premier ministre ne dit rien.

Il ne dit rien de ce que sont ses objectifs dans les négociations, ni de ce que les Américains réclameront probablement en retour.

Mais, malgré le fait que Monsieur Mulroney ne dise rien, nous pouvons avoir une assez bonne idée du genre de choses que nous devons céder en échange, en étudiant certains des événements survenus ces derniers temps.

Nous avons un projet de loi, déposé à la Chambre des communes, qui augmentera de façon spectaculaire les prix des médicaments d'ordonnance pour tous les Canadiens, en même temps qu'il causera des dommages irréparables aux producteurs canadiens de médicaments génériques¹. Pourquoi? Parce que les États-Unis voulaient améliorer la protection sur les brevets pour leurs fabricants de médicaments et que Brian Mulroney voulait envoyer un signe de bonne volonté à son ami Ronald Reagan.

Le vote du Sénat² est une histoire en soi. Je ne sais pas quel effet cela vous a fait, mais moi, comme Canadien, je me suis senti humilié de voir que, grâce à Brian Mulroney, une si grande part de la crédibilité du Canada dépendait du vote d'un comité de politiciens dans un pays étranger. Et la joie déclenchée à Ottawa par la «victoire» d'un vote de dix à dix m'a gêné au-delà de tout ce que je pourrais exprimer.

Qu'est-ce que ce vote signifie pour nos possibilités de succès dans les négocia-

tions? Nous savons ce que Ronald Reagan a promis aux membres du comité sénatorial. Nous savons qu'il les a assurés qu'on réglerait la question des «irritants» commerciaux (les surplus commerciaux canadiens dans certains secteurs); que les États-Unis n'abandonneront pas leur droit d'imposer des tarifs douaniers compensateurs sur les produits qu'ils jugent subventionnés; et que les États-Unis chercheront, dans les négociations, des façons d'imposer leurs boycottages commerciaux aux exportateurs canadiens. Nous ne savons pas ce que Brian Mulroney a promis, tout simplement pour convaincre les Américains de s'asseoir à la table. Il ne dit rien. Mais vous pouvez être convaincus que, s'il ne dit rien, il sait que les réponses ne feraient pas beaucoup d'heureux parmi les adversaires canadiens du libre-échange.

Paranoïaques?

Le gouvernement ne cesse de répéter que les adversaires de son initiative de libre-échange sont des paranoïaques, que, si nous n'obtenons pas un bon accord en deux ans, nous pourrions toujours rompre les pourparlers, remercier les Américains pour les agréables conversations que nous aurons eues avec eux et rentrer chez nous.

C'est facile à dire. Mais cela ne colle pas. Le gouvernement a tellement investi de sa crédibilité politique dans la négociation d'un accord de libre-échange avec les États-Unis que s'il en sortait les mains vides, après tout ce remue-ménage, cela reviendrait à concéder les prochaines

1. Le nom «générique» d'un médicament est le nom du produit en soi, indépendamment de celui que lui donne le fabricant. C'est pourquoi un «médicament générique», à qualité égale, coûte généralement moins cher que le même produit mis en vente par les grands laboratoires.

2. (NDLR) M. Docquier fait ici allusion au vote de la commission sénatoriale qui n'a pas empêché le président Reagan d'entreprendre les négociations de «libre-échange» avec le Canada.

élections sans livrer bataille. Si vous supprimez le libre-échange, le gouvernement n'a aucune politique économique. Si vous supprimez le libre-échange, le gouvernement n'a aucun résultat important à montrer pour un plein mandat au pouvoir avec la plus importante majorité parlementaire de l'histoire canadienne. Le libre-échange n'est pas seulement l'élément central de la politique économique de Mulroney, c'est tout son programme. Son gouvernement ne peut pas faire marche arrière.

En fait, je suis convaincu qu'en montrant son désespoir de façon aussi évidente et publique devant la possibilité que le Sénat américain rejette carrément les pourparlers, le gouvernement a sensiblement affaibli la position de négociation du Canada. Tout le monde sait à quel point Brian Mulroney veut avoir un accord. Comme négociateur possédant une certaine expérience, je puis vous dire que, dans ce jeu de poker, j'aimerais mieux avoir entre les mains les cartes américaines que les nôtres.

Si vous prenez un peu de recul devant cette question pour un instant, vous verrez qu'il est absurde de penser que nous puissions arriver à tirer des avantages substantiels des États-Unis en négociation. Après tout, c'est le Canada qui a déjà un surplus commercial de vingt milliards de dollars avec les États-Unis, et non le contraire. Nous avons beaucoup à perdre dans les négociations. Et nous n'avons vraiment à peu près rien à gagner.

D'égal à égal

Les objectifs plus spécifiques des négociateurs américains sont encore plus inquiétants, parce qu'ils s'attaquent à plusieurs des principes et des institutions qui nous ont traditionnellement permis de rester distincts des États-Unis.

Les Américains parlent d'un «*piéd d'égalité*». Permettez-moi de vous dire bien clairement ce que cela signifie. Lorsque les Américains parlent d'un «*piéd d'égalité*», ils parlent de rendre les conditions de la concurrence comparables pour les producteurs canadiens et américains. Et cela signifie nous forcer à modifier le fonctionnement de notre pays.

Nous savons déjà que les Américains pensent que l'aide au développement régional représente une façon d'accorder des subventions déloyales. Ils insistent pour l'affirmer chaque fois qu'ils imposent des tarifs douaniers compensateurs à des entreprises que nous avons poussées à s'établir dans des régions de chô-

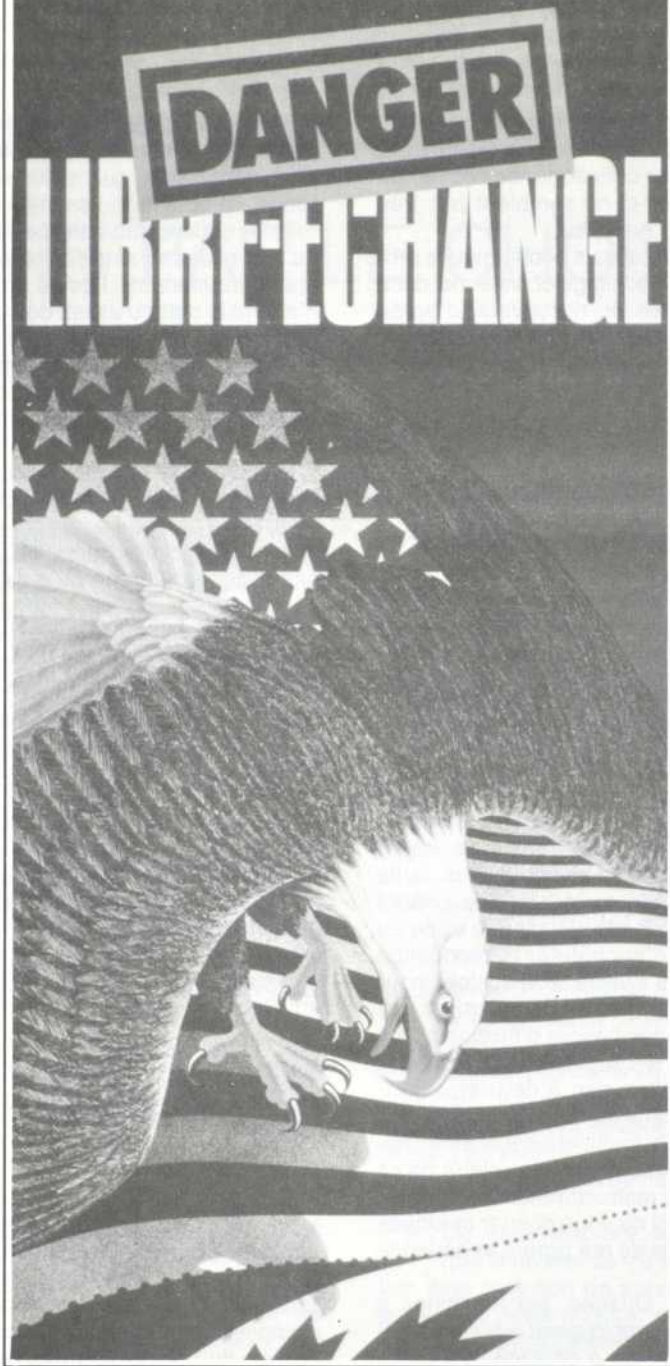
mage élevé. Cela signifie qu'il n'y aurait plus d'aide pour inviter les entreprises à s'établir au Québec ou dans les Maritimes; cela signifie la fin de l'engagement canadien envers le développement communautaire, envers une vie économique plus fructueuse pour tous les Canadiens, quel que soit l'endroit où ils vivent.

Qu'arrivera-t-il des exigences de contenu canadien dans les émissions de radio et de télévision? Qu'arrivera-t-il des lois sur la langue? Qu'arrivera-t-il de l'assurance-maladie? Les employeurs américains paient plusieurs milliers de dollars par année par employé pour une garantie de soins médicaux qui est essentiellement payée par les gouverne-

ments au Canada. Est-ce que c'est une subvention déloyale aux entreprises canadiennes?

Et qu'arrivera-t-il lorsque nous aurons le libre-échange et que les économies canadiennes et américaines seront entièrement intégrées? Qu'arrivera-t-il alors à la culture canadienne et à la culture québécoise? Qu'arrivera-t-il à notre engagement envers une société multiculturelle? Qu'arrivera-t-il à nos efforts de réforme de notre propre système fiscal? Qu'arrivera-t-il à notre taux de change et à notre liberté d'établir nos propres taux d'intérêt et politiques monétaires?

Franchement, je ne pense pas que nous puissions accepter les conséquen-



La coalition québécoise d'opposition au libre-échange (CEQ, CSN, FTQ, UPA)

ces non économiques des négociations sur le libre-échange et du libre-échange, sans parler des conséquences économiques. Et celles-ci ne semblent pas très prometteuses non plus.

Étudiez les résultats économiques probables du libre-échange et dites-moi dans quels domaines on retrouvera, d'après vous, les grands avantages pour le Canada.

Une économie de succursale

Dans notre pays, nous en sommes toujours à une économie industrielle d'usines de succursale. Qu'arrivera-t-il des usines de succursale qui ne représentent qu'une fraction de l'importance des opérations de leurs entreprises-mères américaines, lorsque nous aurons supprimé le stimulant économique qu'il y a à maintenir une certaine production au Canada? Qu'arrivera-t-il lorsque l'entreprise-mère n'aura plus besoin de payer les tarifs douaniers grâce auxquels cela coûtait moins cher pour elle d'avoir une usine au Canada que d'augmenter la production de 10% dans l'usine américaine, pour approvisionner le Canada à partir de là? Vous n'avez pas besoin d'être un génie pour deviner les réponses.

En fait, il n'y a rien à deviner.

Les Canadiens qui travaillent dans des succursales de multinationales américaines ont déjà une idée assez claire de ce que signifie la restructuration industrielle. Permettez-moi de vous donner quelques exemples tirés de ma propre expérience syndicale.

À St-Jean, Québec, les machines à coudre Singer employaient autrefois 2700 personnes. On en a déplacé la production régulièrement pendant une quinzaine d'années. L'usine n'emploie plus maintenant que 45 personnes, et très bientôt, il n'y aura plus là qu'un entrepôt qui emploiera quinze personnes. Et voilà 2700 emplois manufacturiers disparus, sans bataille, sans rien en retour pour accorder à la Singer un accès à notre marché.

En août 1982, pendant les négociations, on a informé les membres de mon syndicat à l'usine torontoise de la FMC (de Chicago) que l'usine serait fermée avant la fin de l'année et qu'un entrepôt serait établi à Markham. L'usine produisait des éléments de systèmes de convoyeurs, principalement pour l'industrie minière.

Pourquoi a-t-on fermé l'usine? Au milieu des années 70, la FMC avait ouvert

une nouvelle usine de machinerie au Mississippi. L'usine du Mississippi était trois fois plus importante que celle de Scarborough, produisant essentiellement les mêmes choses, mais située dans un État du Sud où les salaires sont moins élevés. Malheureusement, l'usine du Mississippi n'a jamais obtenu assez de commandes pour produire à pleine capacité. La réaction de la FMC a été de fermer l'usine canadienne, de déplacer la production au Mississippi et d'approvisionner le marché canadien à partir de là.

S'agit-il de cas isolés ou est-ce que cela nous donne une indication de ce qui pourrait se produire à une grande échelle en vertu du libre-échange? Il y a de bonnes raisons de croire qu'il ne s'agit pas de cas isolés. Selon l'étude Barason, effectuée pour le gouvernement de l'Ontario, «en vertu des forces du libre-échange, ... la plupart des établissements satellites canadiens de production, de même que tous les établissements connexes, dépériraient et disparaîtraient». Même le Rapport final de la Commission Macdonald reconnaît que «les entreprises étrangères... qui produisent déjà aux États-Unis risqueraient de fermer leurs usines au Canada, probablement plus petites que leurs usines américaines, à moins qu'elles ne les convertissent pour ne produire qu'un seul article».

Parer le protectionnisme

Qu'en est-il de l'argument selon lequel nous avons besoin de négocier le libre-échange pour éviter les mesures protectionnistes des États-Unis, comme des tarifs compensateurs et des lois anti-dumping, qui menacent nos industries de l'acier, du bois et des pêcheries?

Il suffit d'écouter les porte-parole américains pour voir à quel point il est irréaliste de s'attendre qu'un accord de libre-échange puisse protéger les exportations canadiennes.

En février dernier, William Merkin, qui sera le négociateur numéro deux des États-Unis dans les pourparlers de libre-échange, a déclaré qu'il n'y a pratiquement aucune chance que le Congrès américain approuve un traité commercial qui éliminerait l'application par les États-Unis de tarifs compensateurs sur les produits canadiens importés, lorsqu'il semblera aux responsables américains des réglementations que les produits canadiens sont subventionnés d'une certaine façon. «C'est ce qui ressemble le plus à un projet mort-né», a dit Monsieur Merkin.

En mars 1986, Alan Woods, un attaché

commercial adjoint américain, a déclaré à des producteurs américains de papier que «certaines personnes disent que la seule raison pour laquelle les Canadiens sont intéressés au libre-échange, c'est pour se soustraire aux restrictions contre le dumping et aux tarifs compensateurs des États-Unis. Si tel est le cas, alors nous n'aurons aucun accord qui puisse venir s'ingérer dans la capacité de Washington d'imposer des sanctions aux importations canadiennes si le gouvernement américain les juge déloyales», a-t-il ajouté.

En avril 1986, le président Reagan lui-même a promis aux sénateurs américains: «Nous continuerons de conserver un plein accès aux rectifications commerciales américaines qui ont été sanctionnées sur une base multilatérale.»

Des exemples à suivre

Ce n'est pas là un point de vue très optimiste, je vous le concède. Mais il existe des solutions de rechange, au lieu d'emboîter le pas au gouvernement dans le libre-échange avec les États-Unis.

Nous avons des exemples de politiques industrielles soigneusement planifiées qui ont obtenu des succès spectaculaires en Europe — en Suède et en Allemagne, par exemple — et au Japon. Et nous n'avons pas besoin de sortir du Canada pour trouver un exemple d'une approche fructueuse à un développement à base commerciale, dans les exigences de contenu canadien du Pacte de l'automobile (même si, grâce à Sinclair Stevens, les conservateurs semblent prêts à abandonner même ces avantages-là dans les concessions qu'ils accordent aux fabricants japonais d'automobiles).

Il y a des possibilités énormes pour l'avenir économique du Canada. Mais nous les jetons par la fenêtre en nous précipitant tête baissée pour avoir un libre-échange avec les États-Unis. C'est pourquoi le mouvement syndical au Canada est si farouchement opposé à l'exercice du libre-échange.

Nous luttons pour des politiques économiques du Canada. Mais ce qui est encore plus important, nous luttons pour une conception du Canada comme pays qui favorise la diversité; un pays qui a largement dépassé les États-Unis dans le développement de programmes sociaux progressistes; qui tolère la dissidence; et dont la force a consisté à favoriser le développement de la diversité culturelle, plutôt que d'homogénéiser nos origines différentes dans un *melting-pot* culturel. ■

«NOUS N'AVONS PAS LE CHOIX»

Une entrevue avec Pierre Harvey

Parler de libre-échange, c'est d'abord parler de relations commerciales accrues entre le Canada et les États-Unis. C'est aussi plonger davantage encore le Québec dans le marché nord-américain. Niveau de vie et identité culturelle, expansion économique et projet de société semblent tirer dans des directions opposées. Pierre Harvey, directeur de l'École des Hautes Études Commerciales, souligne plutôt les convergences nécessaires de nos aspirations collectives.

REL. À l'idée d'une zone de libre-échange Canada-États-Unis, bien des Québécois se sentent déjà perdus, assimilés dans le grand tout nord-américain. Et pourtant, plusieurs économistes d'allégeance nationaliste se sont prononcés carrément en faveur des négociations sur le libre-échange. Est-ce que les Parizeau, Landry, Tremblay sont bien cohérents avec leur option souverainiste quand ils prônent le libre-échange?

P.H. Le Québec et le Canada sont des sociétés à très haut niveau de vie et de toute petite taille. La seule façon pour nous de maintenir notre niveau de vie, c'est de développer un énorme commerce international. Et c'est encore plus vrai aujourd'hui, car nous entrons en concurrence avec les pays nouvellement industrialisés, tels Hong-Kong ou la Corée du Sud: impossible de préserver notre niveau de vie en protection, car il nous faut exporter une proportion trop importante de notre produit national.

Le prix de la différence

Telle est la situation d'un point de vue strictement économique. Et il faut bien se dire que la culture québécoise, notre spécificité en Amérique du Nord, ne pourra être défendue que si notre niveau de vie suit celui du reste du continent. Être dif-

férent se paye et, comme société, nous sommes disposés à payer un prix. Pour être Canadiens, il nous en coûte à peu près 15% du niveau de vie américain; un peu plus, pour être Québécois. Mais, nous l'avons bien vu lors du Référendum, même s'il s'agissait alors plus de «peurs» que de réalités, il y a une limite à ce que les gens sont prêts à accepter de sacrifier. Un niveau de vie matérielle élevé est une condition indispensable à la survie de la culture française en Amérique du Nord: nous ne pouvons pas survivre tout simplement comme «nègres blancs d'Amérique».

Ce haut niveau de vie suppose une production de grande masse et l'accès à un marché capable de l'absorber. Pour trouver ce marché, il faut accepter de courir des risques. Il est à la fois plus simple et plus sûr de jouer la carte du libre-échange avec les États-Unis, d'autant plus que, si on regarde notre performance à l'intérieur du marché commun canadien, nous nous défendons déjà remarquablement bien.

Je pense aux diplômés des H.E.C., par exemple à ceux de 1982, qui sont entrés sur le marché du travail en pleine crise. Quelques mois après leur sortie de l'École, 16% d'entre eux n'avaient pas encore trouvé d'emploi; deux ans plus tard, il n'y en avait plus que 3,7% en demande d'emploi. Leur salaire moyen était passé de 17 000\$ en 1982 à 28 000\$ en 1985. Et remarquez bien que plus de 90% d'entre eux travaillaient dans des entreprises francophones et au Québec. On constate très peu de mobilité vers l'extérieur, en dépit du fait qu'ils ont reçu une formation à la nord-américaine. La différence de culture représente déjà une forme d'autoprotection.

D'ailleurs, au point de vue culturel, quelles pressions le marché américain pourrait-il exercer, en contexte de libre-échange, qu'il n'exerce déjà actuellement? Les cinémas, la télévision par câble ou par satellite, les imprimés, le disque sont déjà là. Libre-échange ou pas, nous continuerons de subir l'influence de la culture américaine. À cet égard, nous

sommes tout de même moins vulnérables que le reste du Canada; chez nous, au moins, une partie de ces produits culturels d'importation sont transformés à l'usage du public francophone. Et c'est peut-être là justement l'avenir des cultures minoritaires que d'apprendre à transformer de manière créatrice les courants que leur imposent les mastodontes qui les entourent.

Le prix de la reconversion

REL. Ce raisonnement se tient et, à long terme il paraît s'imposer. Mais à court terme, le libre-échange ne sera pas inoffensif pour une partie au moins de nos industries. Nos secteurs mous pourront-ils supporter la concurrence? Est-ce qu'il ne faut pas prévoir plus de chômage, de nouvelles émigrations de main-d'oeuvre?

P.H. De toute manière, si on accepte que le niveau de vie est une condition sine qua non de survie pour notre société et notre culture, ces industries seront nécessairement obligées de se transformer. Ne subsisteront que des secteurs restreints et hautement performants. D'ailleurs ce processus est déjà enclenché. Il se peut, effectivement, que le libre-échange accélère cette évolution et précipite la disparition de quelques dizaines de milliers d'emplois au cours des prochaines années, mais ce sont des emplois qui de toute façon sont condamnés à disparaître.

C'est le sort des secteurs mous ou des industries traditionnelles même dans les pays qui s'appuient sur de fortes protections; en France, par exemple, qui est surprotégée, l'industrie du vêtement s'est transformée: le design se fait à Paris mais les vêtements sont fabriqués en Tunisie ou au Maroc. Même chose pour l'industrie du meuble dans les pays scandinaves. La reconversion est nécessaire.

En fait, en matière de commerce exté-

rieur, l'économie du Québec s'appuie, d'une part, sur un système de protection pour des industries à haut contenu de main-d'oeuvre et à salaires bas et, d'autre part, sur l'exploitation de ressources naturelles pour des industries plus payantes. Mais remarquez bien que ce n'est pas le protectionnisme qui nous a amenés à exploiter nos mines.

Les mines de fer de la Côte Nord, par exemple, ont été ouvertes avant tout pour des motifs de stratégie militaire; d'un point de vue strictement économique, elles auraient peut-être dû ne pas être ouvertes. C'est seulement parce qu'au moment de la Guerre de 1939-45, les Américains avaient épuisé les mines au sud du Lac Supérieur et parce que trop de convois de minerai stratégique avaient été coulés en haute mer pendant la Deuxième Guerre mondiale, qu'au moment de la guerre de Corée ils ont choisi d'exploiter les gisements du Nouveau-Québec, pourtant plus pauvres et moins accessibles que les réserves de Mauritanie. La conséquence, ce fut la canalisation du Saint-Laurent, que le Congrès des États-Unis avait toujours bloquée jusque-là.

Aujourd'hui, nous avons des ressources hydroélectriques et nous avons de l'eau. Les grandes industries de l'avenir consomment énormément d'énergie. L'économie se déplace vers le «Sun Belt», mais dans ces régions on est en train d'épuiser la nappe phréatique. Et de l'eau, nous en avons. Il n'y a pas besoin de dresser des barrières tarifaires pour protéger notre électricité et notre eau. Il suffit de ne pas faire l'erreur de céder ces atouts à nos concurrents et de chercher plutôt à attirer ici les entreprises en nous appuyant sur ces ressources comme facteurs de localisation.

REL. *Mais dans un marché commun, est-ce que le partenaire le plus faible n'est pas toujours perdant?*

P.H. Au contraire, du moins en principe. Dans la théorie des avantages comparatifs, que nous avons héritée de Ricardo, on démontre que le plus petit en retire des avantages qui sont plus que proportionnels à sa taille.

REL. *Dans l'Orient ancien, le partenaire faible escomptait que le prix de ses exportations allait augmenter tandis qu'il paierait moins cher ce qu'il devait importer, mais en réalité c'était le contraire qui se produisait. Et on peut se demander si l'histoire ne se répète pas aujourd'hui au plan des échanges Nord-Sud...*

P.H. C'est vrai. Mais ce n'est pas un résultat économique (au sens de la théorie économique). C'est politique. Les

mécanismes économiques à l'état pur, dont on suppose le fonctionnement parfait pour en déduire les résultats, n'existent jamais dans un monde pur. C'est ce que l'économiste français François Perroux a appelé «l'effet de domination»: dès qu'on quitte les pures idées, le plus gros peut exercer des pressions sur le plus petit de manière à fausser les mécanismes prévus par la théorie. Il est évident que dans le monde réel les affaires se brassent à coups de pressions et d'intérêts. Les nations ne négocient pas simplement «de bonne foi». On ne vit pas sans courir de risques... Mais, encore une fois, nous n'avons pas à nous demander si le risque en vaut le coup. En réalité, nous n'avons pas le choix. Il n'y a pas d'alternative.

Le prix de la négociation

REL. *Certaines pressions politiques qu'exerce déjà notre partenaire menacent nos politiques sociales. Quand le gouvernement américain impose une surtaxe sur les prises des pêcheurs des Maritimes, c'est notre régime d'assurance-chômage qui est en jeu. Les barrières non tarifaires seront objet de négociation. Est-ce que cela ne remettra pas en question l'orientation sociale-démocrate de notre société canadienne et québécoise?*

P.H. Ici, le problème ne vient pas de l'instauration du libre-échange lui-même, mais de ce que le libre-échange nous ouvrirait le marché américain. Et notre partenaire américain n'est pas seulement beaucoup plus gros que nous, il est aussi plus près d'un capitalisme assez sauvage. En Europe, dans le Marché commun par exemple, les systèmes de sécurité sociale sont généralement mieux protégés. Il est évident que si les États-Unis voulaient nous obliger à aligner nos politiques sociales sur les leurs, nous aurions de gros problèmes sur les bras.

C'est vrai que nous nous sommes donné une société plus conviviale. Mais il faut aussi admettre qu'il nous faut aujourd'hui y apporter plusieurs rectifications. Le système de sécurité sociale a été un peu mis en coupe réglée: certains en sont arrivés à ne travailler que pour se qualifier pour l'assurance-chômage!

Prenez le gel des frais de scolarité. Un étudiant en médecine coûte plus de 20 000\$ par année à la société. Après quatre ans, il aura payé quatre fois 800 dollars à peu près et, dans l'année qui

suit, il pourra gagner deux fois le salaire moyen. Or ce sont avant tout les contribuables à revenu moyen qui lui auront payé son cours. À ce point-là, on est complètement en dehors de l'équité.

Notre système de redistribution a besoin de réaligement. Autrement il engendre des sous-cultures de dépendance socialement injustes et dangereuses.

Par ailleurs, je ne suis pas sûr que le reaganisme en ait pour bien longtemps aux États-Unis. En fait, c'est pratiquement de la fausse représentation que ce qu'on appelle le reaganisme. Il n'a jamais été appliqué. L'histoire de réduire le déficit et de diminuer les impôts des riches, ça ne s'est jamais fait. Au contraire, la réforme fiscale que propose le Congrès, ces jours-ci, favorise plutôt les bas revenus. Et on a multiplié le déficit pour augmenter le budget de la défense. En réalité, l'image du reaganisme ne correspond pas à la politique de l'administration Reagan.

REL. *Elle a tout de même coupé dans les programmes sociaux...*

P.H. C'est le seul domaine où ils ont fait ce qu'ils avaient annoncé. Et encore ont-ils agi beaucoup moins par dogmatisme idéologique que dans le but de réduire le déficit en limitant les dépenses de l'État.

REL. *En somme, le libre-échange avec les États-Unis vous paraît un risque réel mais absolument nécessaire. Comment mettre quelques chances de notre côté?*

P.H. Il nous faut surtout éviter de nous enfermer dans la maudite «ligne pure». Nous avons réussi, au Québec, à créer des structures institutionnelles de production qui sont pratiquement uniques au monde. Cet écheveau de sociétés d'État, d'entreprises privées, de participations diversifiées est aussi complexe qu'original, et il nous a fait faire un bout de chemin extraordinaire. Il est regrettable qu'on envisage de sabrer là-dedans au-delà de la liquidation des canards boiteux.

Notre originalité ne tient pas seulement au français: nous avons réussi à innover et nous avons même obligé le Canada à s'inventer des institutions sur mesure. Continuons dans cette direction et nous serons difficiles à démolir. Mais essayons de faire comme tout le monde et nous disparaîtrons.

Nous n'avons pas le choix. Nous sommes condamnés à innover. ■

(Propos recueillis par Albert Beaudry et Julien Harvey)

Une entrevue avec Alfred Dubuc

LE REcul DE L'HISTOIRE



The poor little rich kid. Vulnérable et dépendant, mais protégé par ses relations.

Pour donner au débat sur le libre-échange un peu de perspective historique et le replacer dans le contexte de l'ordre économique international né de la Deuxième Guerre mondiale, nous avons rencontré Alfred Dubuc, professeur d'histoire de l'économie au département de sciences économiques de l'Université du Québec à Montréal.

REL. *Il n'y a pas si longtemps qu'on parlait de «nationalisme économique» et qu'on instaurait une «Politique nationale de l'énergie». Or depuis la parution du Rapport Macdonald sur l'avenir de l'économie canadienne, il n'est plus question que de libre-échange! Voilà plusieurs semaines que des négociations formelles sont engagées entre Ottawa et Washington pour en arriver à un accord de libre-échange entre les deux pays...*

A.D. Il n'est pas tout à fait exact de parler de libre-échange entre le Canada et les États-Unis, à propos des négociations en cours. D'abord, parce que le libre-échange implique normalement plus de deux partenaires. En fait, à l'heure actuelle, la pratique des relations économiques internationales juge

plutôt protectionniste et discriminatoire l'action de deux pays qui, dans un traité bilatéral, s'accordent des avantages qu'ils refusent aux autres.

Pourtant c'est exactement ce qui est en train de se passer entre le Canada et les États-Unis. Nous voyons se dérouler une série de négociations sectorielles: du côté américain, on compte une quarantaine d'équipes de spécialistes, et une quinzaine du côté canadien, qui repassent, industrie par industrie, voire produit par produit, les échanges commerciaux entre les deux pays. En d'autres mots, on travaille par «tables», un peu comme lorsque l'État québécois négocie avec ses employés des secteurs public et parapublic. Au terme de transactions aussi pointilleuses, on n'établira pas du jour au lendemain la libre circulation de tous les produits, mais on cherche à mettre au point une entente qui éliminera certaines barrières tarifaires ou non tarifaires entre les deux pays. Au fond mieux vaudrait parler d'un traité de réciprocité commerciale.

REL. *Dans le contexte des ententes commerciales négociées depuis la Deuxième Guerre mondiale, il s'agit plutôt de protectionnisme à deux que de libre-échange...*

Libre-échange et protectionnisme

A.D. En fait, les notions de *libre-échange* et de *protectionnisme* renvoient aux théories économiques du siècle dernier.

Il était «naturel» que la théorie du libre-échange naquit en Angleterre, le pays le premier à s'industrialiser, le premier à connaître les difficultés de débouchés pour sa production industrielle, d'approvisionnement en matières premières et en aliments, de chômage et de surpopulation, d'excédent d'épargne nationale en même temps que des rendements décroissants. Pas étonnant que les économistes de ce pays aient élaboré une théorie du développement national démontrant l'utilité de donner aux échanges internationaux la liberté la plus grande. La théorie se répandit rapidement à la faveur d'une ambiguïté dans la compréhension de ses fondements; le libre-échangisme reposait, en effet, sur la théorie des avantages comparatifs: pour les économistes qui l'avaient élaborée, la théorie s'appliquait à des pays

également développés, échangeant des produits manufacturés; pour les hommes d'affaires britanniques — et quelques économistes non avertis — la théorie en vint à justifier l'échange des produits manufacturés contre les matières premières et les aliments.

La théorie du protectionnisme, par contre, est apparue dans les pays de deuxième industrialisation. Leurs problèmes étaient bien différents: spécialisation dans l'exportation des matières premières et des aliments, contraintes de fourniture d'équipement et de services techniques attachés aux emprunts contractés dans un pays de première industrialisation, concurrence des produits manufacturés entrant librement dans le pays, faiblesse de la demande intérieure. S'industrialiser coûte cher, surtout si on subit la concurrence des industries de l'étranger. On ne doit donc pas s'étonner que les économistes de ces pays aient élaboré une théorie du développement national démontrant l'utilité d'élever une barrière de protection à la fois pour interrompre la concurrence des produits importés et pour que les profits rencontrent les coûts particulièrement élevés d'une industrie naissante: telle fut l'origine, aux États-Unis et en Allemagne¹, de la théorie du protectionnisme, dite théorie «de l'industrie naissante».

Cette théorie se répandit aussi rapidement que l'autre et à la faveur d'une ambiguïté tout aussi grande: pour les théoriciens, la protection n'avait son utilité sociale que pour le moment de la naissance de l'industrie, c'est-à-dire seulement le temps nécessaire pour rencontrer le coût élevé du faible rendement lié

aux débuts de l'investissement dans un secteur nouveau; pour les hommes d'affaires, il n'y avait aucune raison de s'exposer à la concurrence de l'étranger et de réduire les revenus en diminuant les prix. Plus que cela: puisqu'on était protégé de la concurrence extérieure, pourquoi ne pas se protéger de la concurrence intérieure par des pratiques monopolistiques appropriées? On finit par lier facilement cette considération à la théorie de la protection du revenu des travailleurs.

REL. *Est-ce que le Canada a eu plutôt tendance à pratiquer le protectionnisme? On pense à la «National Policy» adoptée par John A. Macdonald en 1878...*

A.D. Si on passe de la théorie économique à l'histoire concrète des relations commerciales entre le Canada et les États-Unis, on doit dire qu'aucun des deux pays ne mena jamais une politique totalement protectionniste ni une politique totalement libre-échangiste: à certains moments, on élevait le degré de protection, et, à d'autres, on libérait davantage les échanges.

Mais, de façon générale, on peut dire que, depuis le milieu du siècle dernier, c'est-à-dire depuis que l'Angleterre a autorisé ses colonies à établir leur propre politique tarifaire, en 1846, le Canada a été plutôt libre-échangiste tandis que les États-Unis ont mis plutôt l'accent sur le protectionnisme.

Pour les hommes d'affaires canadiens, la protection tarifaire est le plus souvent apparue comme un deuxième choix, une

solution à laquelle on se résigne si le libre-échange n'est pas possible. Ces hommes d'affaires ont presque toujours aspiré à avoir l'accès le plus large possible au marché américain et ce n'est que devant la fermeture de ce marché qu'ils ont demandé au gouvernement du Canada de leur assurer l'exclusivité du marché canadien.

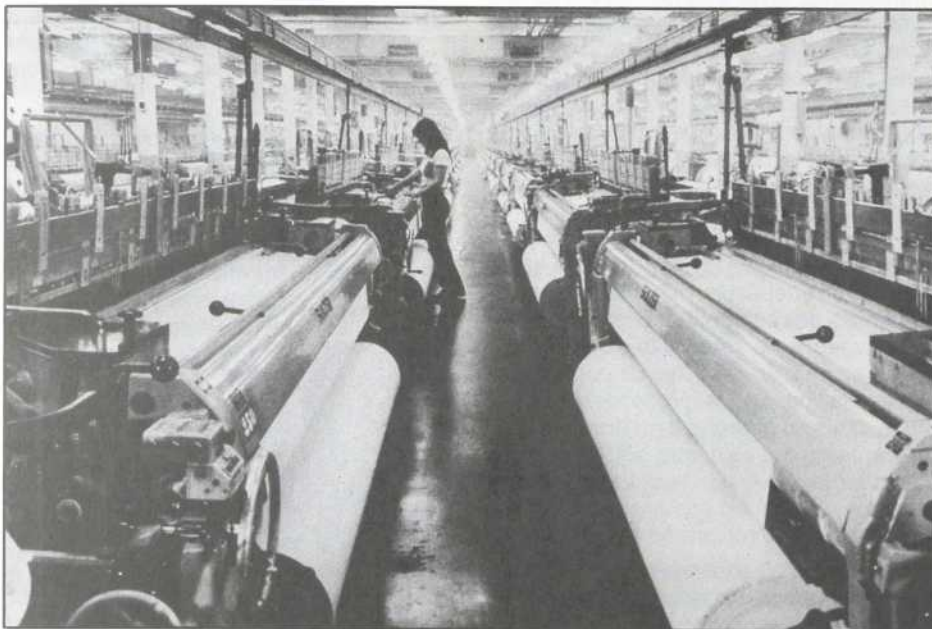
Ainsi, ce n'est qu'après le refus des Américains d'une offre de réciprocité commerciale que leur avait faite le gouvernement libéral d'Alexander Mackenzie et après que les exportateurs américains eurent inondé le marché canadien par pratique de dumping que, dans la longue crise de 1873 à 1879, ils demandèrent la protection tarifaire que leur accorda le gouvernement conservateur de Macdonald, revenu au pouvoir en 1878.

On observe le même phénomène après la Première Guerre mondiale. Durant les années vingt, alors que les États-Unis élevaient leurs tarifs en 1921, 1922 et 1924, les Canadiens leur offraient la réciprocité en 1921 et 1923, et abaissaient généralement leurs tarifs en 1923, 1924, 1925, 1926 et 1928.

Plus encore, au lendemain du Krach du 24 octobre 1929, le gouvernement des États-Unis élevait le taux moyen de protection à 53,2%, le plus élevé de leur histoire. Pourtant, le budget Dunning du gouvernement libéral du Canada introduisait le système des droits de compensation, qui constituait une véritable offre de réciprocité adressée aux Américains.

Nationalisme et politique économique

REL. *Pour la période qui s'étend jusqu'à la fin des années trente, c'est-à-dire jusqu'à la Deuxième Guerre mondiale, vous identifiez quatre constantes dans les politiques commerciales canado-américaines. 1) La politique canadienne de «la préférence britannique» qui permet au Canada de participer aux avantages de l'Empire/Commonwealth britannique et qui favorise le jeu du «triangle nord-atlantique» (Grande-Bretagne-Canada-États-Unis). 2) La constance à long terme du protectionnisme américain et du libre-*



Malgré l'accord multi-fibre, les pays industrialisés continuent de se protéger contre les textiles des pays en développement.

Canapress

1. Friedrich List publia *Le Système national d'économie politique* en Allemagne après un long exil aux États-Unis où il avait tiré, de l'expérience des manufacturiers américains et de la politique protectionniste du gouvernement des États-Unis, les fondements de sa théorie.

échangeisme canadien, comme vous venez de l'illustrer. 3) Les comportements relativement constants des partis politiques dans chacun des deux pays: Libéraux et Démocrates tendent au libre-échange, Conservateurs et Républicains au protectionnisme. 4) L'évolution, aux États-Unis comme au Canada, des nationalismes comme fondements des politiques commerciales. Quelle a été l'influence du nationalisme sur l'économie des deux pays?

A.D. Aux États-Unis comme au Canada, les politiques économiques — gérant aussi bien les échanges que la production — maximisent d'abord et avant tout l'intérêt national; le libre-échange et le protectionnisme ne poursuivent jamais qu'un optimum de bien-être national: le premier, par le commerce international, le second, par l'élévation artificielle du taux de profit. Le nationalisme préside donc aux choix politiques.

Dans son message annuel au Congrès, le 2 décembre 1823, le président James Monroe définit les grands paramètres du nationalisme américain, qui devaient orienter la politique des États-Unis pour fort longtemps. La doctrine Monroe comportait deux volets: l'un, exprimant les prétentions américaines à étendre l'aire d'influence des États-Unis sur l'ensemble des Amériques; cette direction recevra bientôt une expression idéologique forte, dans la doctrine de la *Manifest Destiny*, du destin manifeste: il serait manifeste que les États-Unis ont reçu pour destin la responsabilité du territoire de l'Amérique du nord; au nom de cette doctrine, l'invasion par l'armée américaine du Texas, de Nouveau-Mexique et de la Californie devint une quasi-croisade; l'achat de l'Alaska des Russes en 1867 devint une nécessité et l'annexion du Canada, une hypothèse souhaitable; l'annexionnisme servit parfois de prétexte, sinon d'inspiration, à la politique douanière des États-Unis à l'endroit du Canada; certains mouvements favorisèrent le traité de réciprocité de 1910 parce qu'ils y voyaient une étape vers l'annexion du Canada; à l'opposé, en 1891, Blaine, secrétaire d'État dans le cabinet Harrison, croyait qu'un tarif élevé, en fermant le marché américain aux produits canadiens, forcerait le Canada à demander son annexion aux États-Unis.

Le deuxième volet de la doctrine Monroe est comme l'envers du premier: l'aire d'influence des États-Unis se réduit aux territoires des Amériques et l'on ne peut leur demander d'intervenir sur d'autres continents, particulièrement l'Europe; c'est la doctrine de «l'isolationnisme», dont se prévaudra le président Wilson au



Historiquement, le Canada a toujours été plutôt libre-échangiste, les États-Unis plutôt protectionnistes.

traité de Versailles en 1919 et qui inspirera les politiques étroitement protectionnistes de Washington durant les années vingt et le début des années trente.

Au Canada, le nationalisme a été véhiculé différemment par les deux partis politiques, chacun ayant sa propre définition du pays. Pour le Parti conservateur, la nation canadienne se définit par son appartenance d'abord à l'Empire, puis au Commonwealth britannique; pour le Parti libéral, le Canada se définit par son appartenance au continent nord-américain et par son rapprochement des États-Unis. Ces deux définitions différentes servent de fondements aux deux orientations des politiques commerciales adoptées par les deux partis. Traditionnellement, le Parti conservateur favorisa le protectionnisme, un certain anti-américanisme et un resserrement des liens avec l'Angleterre et l'Empire/Commonwealth; réciproquement, le Parti libéral favorisa le libre-échange avec les États-Unis, le détachement de l'Angleterre, l'autonomie croissante dans l'Empire/Commonwealth et le rapprochement des États-Unis.

Cette double constante n'alla pas toujours sans contradiction. Lorsqu'il arriva au pouvoir en 1878, après une campagne électorale portant essentiellement sur le projet de Politique Nationale, c'est-à-dire d'application du tarif protecteur dans le but de favoriser l'industrialisation du Canada, le gouvernement conservateur de John A. Macdonald — l'historien Michael Bliss l'a démontré — était parfaitement conscient que le tarif allait attirer l'investissement direct des entreprises américaines par l'établissement de filiales.

Le tournant de la Guerre

REL. À la fin des années trente, les pays industrialisés, et au premier plan les États-Unis, sont amenés à repenser leurs politiques commerciales. On reconnaît, par exemple, que les tarifs protectionnistes ont eu pour effet de freiner les échanges internationaux et d'aggraver la Crise de 1929.

A.D. C'est pourquoi, depuis la Guerre, les tarifs font l'objet d'accords multilatéraux, et non plus seulement de traités de réciprocité bilatéraux.

Dès la fin de la Guerre, en même temps qu'on négocie la Charte des Nations unies, les États-Unis invitent les pays industrialisés à négocier une grande ronde internationale sur les tarifs, à Genève. D'un seul coup, la masse des produits échangés au plan international sera libérée de douanes. Pour le Canada, qui a participé activement à ces négociations, c'est 50% de son commerce qui se trouve ainsi libéré de tarif.

En fait, les États-Unis voulaient amener la Grande-Bretagne et la France à abandonner les systèmes de préférences qui soutenaient leurs empires. Les pays industrialisés, signataires de l'Accord général sur le commerce et les tarifs (GATT), reconnaissent les principes de la négociation multilatérale, de la réciprocité totale et de l'absence de préférences.

REL. C'est donc le triomphe du libre-échange.

A.D. Le GATT défend effectivement les principes d'une économie libérale. Mais son action est limitée. Au niveau

international et même à l'intérieur des pays les plus industrialisés.

C'est ainsi que les zones de libre-échange, et spécialement la Communauté économique européenne, sont en contradiction partielle avec le GATT.

À cause de l'importance de ses populations agricoles et du poids politique qu'elles exercent sur les gouvernements, l'Europe s'est entourée de barrières tarifaires pour protéger son agriculture, moins productive et donc moins concurrentielle que celle des États-Unis et du Canada. En pratique, il existe actuellement une zone de préférence européenne qui regroupe les pays du bassin méditerranéen, plusieurs pays de l'ancien Empire français et les pays africains membres du Commonwealth.

Nous voyons aujourd'hui les États-Unis s'attaquer à ce système de protection en vendant du grain à l'Égypte et en imposant leur blé à l'Espagne et au Portugal, même après leur entrée dans la CEE.

Une autre forme de contestation du GATT s'exprime à la CNUCED, la Conférence des Nations unies pour le commerce et le développement, convoquée par l'assemblée générale de l'ONU en 1962, et devenue un organisme permanent depuis 1964.

La CNUCED a été formée à la demande des pays en développement, regroupés dans ce qu'on appelle «le Groupe des 77», et qui sont aujourd'hui la majorité des pays membres de l'ONU. Ils contestent le GATT, qui est un peu le club des riches, parce que le commerce international pratiqué actuellement appauvrit les pays non industrialisés. Le ciseau des prix joue en faveur des produits manufacturés, au détriment des produits de base (produits agricoles, matières premières).

Même depuis la crise de 74-75, les pays en développement n'ont obtenu que de faibles concessions des pays du GATT, l'accord multi-fibre par exemple; en pratique, malgré cet accord, tous les pays industrialisés essaient de se protéger contre les textiles des pays en développement.

L'État-providence

REL. *Mais vous parliez aussi de frein au libre-échange à l'intérieur des pays industrialisés?*

A.D. En effet. En même temps que le président Roosevelt se faisait le promoteur de la libéralisation des échanges internationaux, il adoptait les politiques du *Welfare State*.

Ainsi la monnaie ne serait-elle plus

régulée par le système international de l'étalon-or, mais par des politiques nationales de stabilisation conjoncturelle. C'est dire que la politique monétaire devint très nationaliste, ce qui correspond aux besoins de l'État keynésien, qui est nationaliste, refermé.

Le Canada est entré rapidement dans la voie keynésienne. Un disciple de Keynes, Robert Bryce, devint sous-ministre des Finances à Ottawa en 1938 et, dès 1939, le gouvernement canadien adoptait un budget keynésien de relance de l'économie.

Parallèlement, les politiques sociales inspirées de Beveridge vont se répercuter au Canada durant la Guerre, sous l'influence du sociologue Leonard March (de McGill), nommé directeur de la recherche pour le Comité de la reconstruction (formé dès 1941 pour prévenir le chômage et l'inflation à la fin du conflit).

Quand le gouvernement canadien publie son Livre blanc sur la politique sociale et l'emploi, en 1945, il s'inspire à la fois du Rapport March et des politiques keynésiennes de stabilisation de l'économie et de relance des investissements.

Les multinationales

REL. *Les États, cependant, ne sont pas les seules forces qui interviennent sur le marché international.*

A.D. En effet, la présence des multinationales transforme complètement les échanges internationaux.

La plus grande partie des échanges internationaux se fait aujourd'hui d'entreprise à entreprise, à l'intérieur de la structure des multinationales. Et les prix qu'on se charge, entre filiales, n'ont rien à voir avec la valeur réelle des produits, ce qui permet de contourner les systèmes tarifaires et les impôts sur les profits des corporations.

Leur influence sur les gouvernements est également très importante. Gerald K. Helleiner a démontré que, dans la Ronde Kennedy des années 60 (déjà), les négociateurs américains avaient mieux protégé les intérêts des multinationales que ceux des contribuables des États-Unis.

Par ailleurs, profitant de l'opposition entre pays riches et pays pauvres, les multinationales jouent sur les deux tableaux. Elles soutiennent les régimes politiques les plus réactionnaires dans le tiers monde, ceux qui empêchent les salaires et le niveau de vie de s'élever, bloquant ainsi une égalisation progressive des salaires au niveau international.

Le «pauvre gosse de riches»

REL. *Vous avez replacé le débat sur le libre-échange dans un cadre historique et géo-politique qui déborde largement le commentaire d'actualité: la tradition libre-échangiste des milieux d'affaires canadiens, l'évolution des politiques commerciales américaines, l'impact de l'État-providence, le contexte des échanges Nord-Sud. Quel bilan, même provisoire, en tirez-vous comme historien et, pourquoi pas, comme citoyen?*

A.D. Ce qui me frappe d'abord, c'est ce que j'appellerais la crise du nationalisme canadien. La politique adoptée par le Premier ministre du Canada amène le Parti conservateur à changer profondément sa vision du Canada. Traditionnellement, les Conservateurs défendaient un nationalisme britannique face au nationalisme continental des Libéraux. Aujourd'hui, ces deux nationalismes ont perdu leurs assises. Le Canada n'appartient plus à l'Angleterre et il n'a plus aucun lien commercial privilégié avec elle. Par ailleurs, le Canada est maintenant beaucoup trop proche des États-Unis pour préconiser un nouveau rapprochement.

En réalité, les multinationales font que le Canada est aujourd'hui incapable de se définir, au plan du nationalisme économique du moins.

Mais voyez les conséquences: chez nous, les forces progressistes appuient le mouvement syndical et prônent le protectionnisme. Du coup, on fait le jeu des multinationales contre les pays en développement...

C'est que, par-delà les négociations bilatérales avec les États-Unis, les véritables enjeux du libre-échange se mesurent au niveau international. Le Canada fait partie de la CNUCED, bien sûr, mais il est poussé dans le club des riches par ses multinationales, par ses banques, par son rapprochement avec les États-Unis.

Dans les milieux internationaux, on appelle souvent le Canada «the poor little rich kid», le pauvre petit gosse de riches. Vulnérable et dépendant, mais protégé par ses relations. Comme projet national, vous avouerez que ce n'est pas très emballant.

On a dit récemment du Parti républicain américain que son nationalisme est en fait un nationalisme du multinationales. On peut se demander ce que devient le nationalisme canadien. ■

(Propos recueillis par Albert Beaudry et Gisèle Turcot)

Un livre de Diane Bellemare et Lise Poulin Simon

LE DÉFI DU PLEIN EMPLOI

présenté par Julien Harvey

Ce qui est vraiment inquiétant, dans le contexte actuel, c'est que l'idée du libre-échange en vienne à tenir lieu de politique économique, au lieu de n'être qu'un instrument, un élément d'un plan plus vaste et cohérent, où l'emploi serait une priorité et la démocratie économique un mode de décision. Car le plein emploi est un vrai défi; il dépend de nous d'en faire un objectif réaliste.

C'est un *défi*, le mot n'est pas exagéré, d'entreprendre de démontrer 1) que le plein emploi est réalisable; 2) qu'il ne découle pas de la croissance économique, mais qu'au contraire la croissance économique durable n'est assurée que si on vise d'abord le plein emploi; 3) que l'État seul ne peut y parvenir, mais qu'il est un "bien public" qui résulte de l'interaction de tous les agents économiques; 4) qu'il ne provient d'aucune recette magique mais d'un ensemble cohérent de mesures économiques; 5) qu'il est la seule formule capable de concilier l'efficacité économique et l'équité sociale, la seule formule qui vise une société de bien-être. C'est bien là le programme de ce gros livre, professionnel mais tout de même accessible au-delà du cercle fermé des économistes¹.

Pour faire face au défi, on utilisera successivement trois méthodes; l'histoire de la gestion économique canadienne depuis 1940, la comparaison avec les pays qui ont réalisé le plein emploi, la construction d'un modèle canadien et québécois, comme alternative à celui du Rapport Macdonald.

L'histoire du chômage

Comment expliquer qu'un pays aussi fortement marqué par la social-démocratie et le keynésianisme que le

Canada d'après-guerre ait laissé se développer un taux de chômage souvent au-dessus de 10% et au-dessus de 20% chez les jeunes? C'est que nos keynésiens ont été des keynésiens centralisateurs, qui se sont trop exclusivement appuyés sur une stratégie macroéconomique visant à stabiliser les revenus plutôt que l'emploi. C'est là une maladresse grave, derrière laquelle on peut soupçonner des intérêts politiques. Du même coup, notre époque keynésienne (1945-1980), qui voulait d'abord une économie plus juste, même en risquant d'être un peu moins efficace, a trop perdu sur le terrain de la productivité nationale à cause du gaspillage des ressources humaines. Il en a résulté une augmentation du budget national consacré aux transferts sociaux, surtout pour l'aide sociale, avec comme conséquence des déficits croissants plutôt qu'un niveau élevé d'emploi. De plus, nos keynésiens centralisateurs ont oublié un autre point de l'orthodoxie en ne permettant pas aux autres gouvernements ni aux corps sociaux intermédiaires, producteurs comme bénéficiaires, de prendre part à la négociation sur le partage et la redistribution.

Aux environs de 1980, utilisant, parfois à l'excès, ces deux erreurs de nos économistes, les groupes économiques plus forts ont changé de gourous, sont revenus au néo-conservatisme ou au libéralisme. Dorénavant le problème de l'inflation et le souci de croissance économique prennent le pas sur l'équité du partage, sous le couvert d'un intérêt économique commun (la marée soulève à la fois les gros navires et les petites barques, disait Kennedy!), alors que souvent il ne s'agit que de l'intérêt des marchands

et des entrepreneurs. On s'est vite mis à sabrer dans les "stabilisateurs automatiques" keynésiens que sont les diverses formes d'aide sociale, avant même que les autres éléments des nouvelles formules soient mis en marche.

L'histoire des politiques canadiennes d'emploi révèle qu'on s'est depuis longtemps (surtout depuis 1966) habitué à un "chômage naturel", comprenant le chômage frictionnel et conjoncturel, de l'ordre de 6,5% à 8%, auquel on a facilement ajouté 4% ou 5% de personnes considérées comme ne voulant pas travailler ou n'ayant pas besoin de travailler pour vivre! Nous sommes loin du 3% de chômage inévitable admis par le Bureau international du travail depuis 1946.

Et comme cette question de l'emploi dépend d'abord et avant tout du gouvernement fédéral, on apprendra très lentement à toucher la situation réelle. Après 1966, renonçant à résoudre le problème du chômage par la stimulation de l'entrepreneuriat et de l'emploi, on multiplie les prestations de chômage. Puis, surtout à partir de 1975, on accepte de plus en plus l'idéologie libérale du laisser-faire en ce qui concerne l'emploi, non seulement au niveau fédéral mais aussi dans les provinces. Après 1980, on parle de plus en plus de chômage naturel et on soupçonne de plus en plus les assistés sociaux d'être des chômeurs volontaires. Tout cela est déjà reconnu dans le *Rapport Allmand*, en 1981. Après 1982, on commencera à louer les mérites de la privatisation pour discipliner les pauvres. Et on se tournera vers les puissants (corporations) et les riches (investisseurs), en réduisant leurs impôts, en enlevant les barrières tarifaires, somme toute en

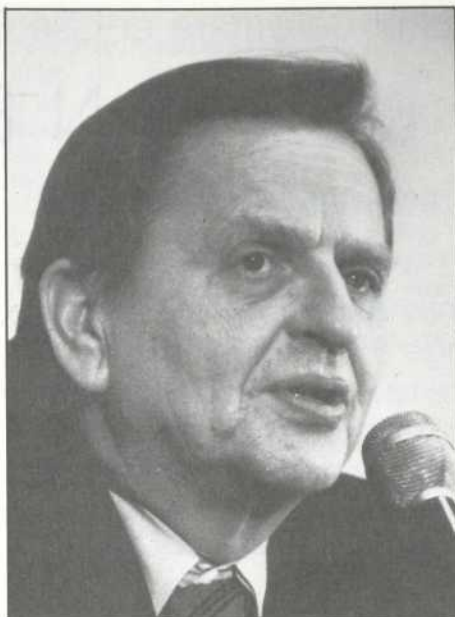
1. Diane Bellemare et Lise Poulin Simon, *Le défi du plein emploi: un nouveau regard économique*, Montréal, 1986. À paraître chez les Ed. Albert St-Martin, en novembre 1986.

rêvant que le laisser-faire et le libre-échange régleront le problème de la productivité des entreprises mais non pas le problème de la productivité nationale. On accepte l'idée de vivre avec des taux élevés de chômage.

Au niveau du Québec, les problèmes de l'emploi entraînent des interventions de plus en plus considérables de l'État dans le domaine économique, surtout au cours des années 60, par la création d'entreprises publiques et parapubliques. Mais le résultat obtenu sera bien meilleur du côté de la concentration des capitaux qu'en matière de création d'emploi. Le Parti Québécois, à partir de 1976, semble placer ses priorités plutôt du côté politique, mais il se donne des lignes d'action économique; assainissement des finances publiques, aide régionale aux entreprises, sommets socio-économiques et autres consultations. Mais dans tout cela, l'emploi n'est jamais la cible prioritaire, qui demeure la croissance économique avec l'espoir de voir l'emploi en découler. Et depuis un an, le gouvernement libéral ne parle que de "dégraissage" et donc de mises à pied, sans programmes de recyclage ni de politique d'emploi.

Un nouveau départ possible?

Les théories économiques en vigueur (classique, keynésienne, néo-conservatrice, etc.) se prétendent scien-



Feu le Premier ministre suédois Olof Palme.

tifiques et donc dénuées de jugements de valeur. En réalité, selon qu'on appartient à une école ou l'autre, on considère comme valeur première la liberté d'action, la propriété privée, la stabilité des prix, le niveau de vie de la classe active, l'estime ou la non-estime du travail. Il n'y a donc rien d'anormal à ajouter ici les valeurs qui fondent une stratégie du plein emploi: sans un nombre suffisant d'emplois, il n'y a pas de liberté individuelle, ni de sécurité, ni de démo-

cratie économique. Ce sont là des bases éprouvées, reconnues par de grands économistes (Lester C. Thurow, Mancur Olson, etc.).

Ces bases se traduisent en quatre hypothèses: tous les humains ont besoin de sécurité économique, le travail est une valeur importante de la vie humaine, les groupes d'intérêts intermédiaires dans la société sont importants, les lois de la concurrence du marché jouent de façon imparfaite et on ne peut donc pas leur faire entièrement confiance pour l'emploi. Dans cette perspective, le plein emploi apparaît comme un "bien public" pratiquement indispensable à une société saine, bien qui n'est pas réalisé spontanément par la "main invisible" des économistes classiques, bien que l'État doit par conséquent considérer comme un objectif prioritaire, sans lequel aucune démocratie économique n'est possible.

Cela exige que l'État puisse motiver (et même contraindre) les groupes d'intérêts à maximiser la richesse collective (y compris ses dimensions de productivité, de niveau de vie et de justice sociale) en visant le plein emploi et en négociant à cet effet. Une telle négociation entre les groupes sociaux en vue d'assurer des emplois en nombre suffisant pour ceux qui veulent travailler, constitue une meilleure solution à la juste répartition sociale des biens que les transferts de l'aide sociale actuelle. La poursuite du plein emploi est donc une "main invisible" qui conduirait plus sûrement à l'efficacité que

CONCILIUM

REVUE INTERNATIONALE DE THÉOLOGIE

— présente le dernier état de la recherche dans la pensée et les sciences religieuses — est ouverte à toutes les questions de l'homme et du monde d'aujourd'hui — s'engage de façon libre dans les problèmes présents de l'Église — est particulièrement attentive aux groupes humains discriminés dans les Églises et la société

LES SIX CAHIERS DE 1986

- 203 - *Le christianisme parmi les religions du monde*
- 204 - *Le pardon*
- 205 - *L'Église, son droit, sa réalité*
- 206 - *Religion populaire*
- 207 - *L'option pour les pauvres: un défi pour les pays riches*
- 208 - *Cahier spécial sur le synode 1985*

LES SIX CAHIERS DE 1987

- 209 - *L'Exode et ses relectures*
- 210 - *Le sort de la confession*
- 211 - *Le déplacement des valeurs et des vertus*
- 212 - *L'orthodoxie et l'hétérodoxie*
- 213 - *L'Église et les partis politiques*
- 214 - *Les femmes, le travail et la pauvreté*

Abonnement: 260 FF — Le cahier: 65 FF

Au Canada, s'adresser à: PÉRIODICA — C.P. 444 — Outremont (Québec) H2V 4R6

Édité chez BEAUCHESNE, 72, rue des Saints-Pères — 75007 Paris

celle du marché, à condition que les groupes d'intérêts en arrivent à une entente mutuellement avantageuse pour tous.

Passer du louable au rationnel

Dans une science aussi complexe que l'économie, les précédents historiques constituent une sagesse dont on ne peut guère se passer. Quatre exemples actuels s'imposent ici: l'Autriche et la Norvège d'une part (dont le taux de chômage n'a pas dépassé 3% depuis 1974), la Suède et l'Allemagne de l'ouest (jusqu'à 1981), d'autre part. Les deux premiers pays appuient leur politique du plein emploi sur une politique budgétaire, les deux autres sur une politique du marché du travail.

Ce que ces quatre pays ont en commun c'est de chercher d'abord à créer des emplois pour tous, qui répondent aux besoins de la société, qui sont productifs. Le plein emploi doit être un "bon emploi", et on réalise cette politique grâce à la politique budgétaire des gouvernements et en plaçant au centre des négociations salariales entre syndicats et entreprises la volonté d'assurer le plein emploi, tout en demeurant compétitifs au plan international, tout en équilibrant le progrès économique des régions, tout en stimulant le renouvellement industriel et technologique.

Ces quatre pays ont également en commun de se soucier efficacement de ne pas augmenter indûment les déficits budgétaires, d'éviter l'inflation, de faire participer tous les partenaires sociaux à la détermination des politiques, de donner au plein emploi des cadres institutionnels, de décentraliser l'administration. Par ailleurs, les statistiques (surtout de l'OCDE) montrent que leur performance économique se compare favorablement à celle du Canada, que le revenu par personne est supérieur au nôtre (à l'exception de l'Autriche, légèrement inférieur). Et la paix sociale s'avère excellente, si on en juge par l'absence pratique de conflits de travail et de grèves.

On considère souvent que le socialisme pratiqué par ces pays rend toute comparaison impossible. En réalité, ce type de socialisme paraît peu éloigné de nos systèmes libéraux car il ne repose pas sur le contrôle de l'ensemble des moyens de production par l'État, mais sur la démocratie économique et une volonté collective de concilier le social et l'économique. Il paraît si mitigé que nous



Montebello (mars 1979). Les sommets économiques, un premier pas vers la concertation des régions et des milieux gouvernementaux, patronaux et syndicaux.

aurions mauvaise grâce à nous y attarder. Ajoutons qu'on a fait valoir contre le parallélisme le fait que ce sont là des nordiques et des montagnards, dont l'éthique du travail et la cohésion sociale sont exceptionnelles; mais il serait un peu gênant que les Canadiens et les Québécois se rangent parmi les méridionaux lorsque cela favorise leur inertie politique!

Comment faire ici?

L'histoire de l'emploi au Canada enseigne en particulier trois choses: faire relever uniquement du gouvernement fédéral nos stratégies de l'emploi est insuffisant, porter trop d'attention à la croissance économique en premier lieu n'aide pas nécessairement l'emploi, l'élaboration de politiques de l'emploi requiert la collaboration active des partenaires sociaux que sont les syndicats et les associations patronales. Ces trois faits ont entraîné une stagnation et même une détérioration dans le domaine de l'emploi. Par ailleurs, les groupes d'intérêts ne changeront leur attitude compétitive que si l'État leur offre le cadre institutionnel dans lequel ils pourront négocier une solution où tous sont gagnants.

Ceci dit, nous devons inventer, non copier. D'abord en assurant une coopération fédérale-provinciale, le palier fédéral assurant la macroéconomie, les provinces devenant entièrement responsables du marché du travail et du développement régional. Cela suppose la création d'une nouvelle institution provinciale chargée de la politique du marché du tra-

vail, administration formée de représentant du gouvernement provincial, des organismes du monde des affaires, des syndicats, des administrations locales et régionales. Ceci fait, on pourra envisager une réforme profonde de l'assurance chômage, à laquelle le Canada consacre actuellement dix milliards par an.

La poursuite du plein emploi, qui est la poursuite de la démocratie économique, requiert une modification des institutions, une redistribution du pouvoir économique. Et les chances d'une telle refonte des institutions sont meilleures que celles d'un retour au laisser-faire et à la stricte concurrence ou bien au libre-échange avec les États-Unis. Avec le plein emploi, l'État retrouve la base fiscale dont il a besoin, à travers une masse salariale accrue; les programmes de l'assistance directe, l'épanouissement personnel (en particulier des jeunes travailleurs) et la paix sociale sont mieux assurés par l'emploi que par toutes les méthodes de transfert, que nous conserverons toujours par ailleurs, pour aider ceux qui ne peuvent pas travailler.

Keynes écrivait, en 1936: "Les idées, justes ou fausses, des philosophes de l'économie et de la politique ont plus d'importance qu'on ne le pense en général. À vrai dire, le monde est presque exclusivement mené par elles". Cela demeure vrai aussi en face du Rapport Macdonald. Entre le laisser-faire et l'État minimal et charitable proposés par le Rapport Macdonald, et l'État maximal qui se substitue entièrement au marché proposé par certaines thèses radicales, ce livre propose une option alternative que nous devons examiner sérieusement et avec sympathie. ■

dépêches

«Le monde commence à être évangélisé lorsque des laïcs — pas des clients, pas des collaborateurs plus ou moins subordonnés, mais des laïcs organisés (on dit aujourd'hui un laïc à la fois authentique, représentatif et responsable) — sont présents au coeur de ce monde, lorsqu'ils agissent dans les institutions qui le constituent.» Ce sont les mots de l'abbé **Yvan Daniel**, dans *Aux frontières de l'Église* (Cerf, 1978). L'abbé Daniel est mort, à Paris, le 27 septembre dernier. Vicaire dans une paroisse de la banlieue ouvrière, il avait signé avec Henri Godin un rapport sur la déchristianisation de la classe ouvrière, *La France, pays de mission?* dont la publication en 1943 allait faire presque un manifeste accompagnant la première expérience des prêtres-ouvriers. À l'heure des souvenirs et des bilans, il insistait pour rappeler que «c'est dehors que l'Église trouve sa jeunesse». «Nous croyons trop que l'Église s'adapte, qu'elle se réforme exclusivement de l'intérieur: dans son monde, par son monde. L'Église, conduite par l'Esprit de Dieu et du Christ, s'adapte, elle se réforme — et le pape Jean XXIII le savait — au contact du monde des autres. Le renouveau dans l'Église se fait sur des projets plus vastes que ceux de son organisation: aux dimensions de l'univers, aux dimensions des projets de Dieu et de Jésus Christ pour le monde.»

Pour la première fois cette année, la **médaille Nansen** destinée à souligner une contribution exceptionnelle à la cause des réfugiés, n'a été attribuée ni à une personnalité connue ni à une organisation humanitaire, mais à l'ensemble d'une population. Et c'est la population canadienne qui l'a reçue. Il s'agit là d'une première importante et, il faut le souligner sans fausse modestie, la population canadienne mérite cette reconnaissance internationale. Vigilante par l'entremise de ses organisations non gouvernementales, souvent (pas toujours, hélas) courageuse à travers la voix de ses autorités gouvernementales, généreuse de son temps, de son argent et de sa compréhension, la population canadienne peut servir de modèle. Réjouissons-nous en et souhaitons que nous méritions très longtemps cet honneur. Surtout si d'autres cas semblables à celui des Tamouls devaient refaire la manchette des journaux.

Lors de la neuvième assemblée de la **Conférence des Églises européennes** (CEC), les délégués des 119 églises membres, venus de tous les pays européens (à l'exception de l'Albanie), ont voulu témoigner de l'importance qu'ils accordaient, comme représentants d'Église, aux grandes questions du monde contemporain que sont le respect des droits humains, la paix et le désarmement ainsi que

l'accueil des réfugiés, particulièrement sur le territoire européen. L'assemblée accepta la création d'un secrétariat, spécialement chargé d'alerter les Églises sur les violations des droits humains, à l'Est comme à l'Ouest. Elle décida aussi de la mise sur pied d'un comité chargé de mieux étudier la percée de l'Islam en Europe; une attention toute spéciale devra être accordée aux leçons à tirer de la longue histoire des conflits entre chrétiens et musulman. (IPS)

Pendant qu'une coalition suisse, formée de socialistes, de pacifistes et de chrétiens, vient d'obtenir la tenue d'un référendum demandant le démantèlement de l'armée du pays, les autorités gouvernementales du Japon ont annoncé leur intention de participer à la «Guerre des Étoiles»... Dans la **course à la paix** comme dans la course aux armements, chaque pas est important et significatif.

Le **Centre d'information sur les nouvelles religions** (CINR) consacrera ses trois rencontres de novembre à la spiritualité d'aujourd'hui. Au programme, le 4 novembre: «Méditation bouddhique et esprit chrétien, une expérience», par Pierre Pelletier, psychothérapeute. Le 11 novembre: «Spiritualité du Nouvel Âge», par Denise Rousset, docteure en psychologie. Le 18 novembre: «Méditation chrétienne et spiritualité contemporaine», par Gilles Bourdeau, docteur en théologie spirituelle. Les conférences seront données au Centre Saint-Pierre, 1212 rue Panet, à Montréal. Pour plus d'information et pour connaître le programme des mois qui viennent, on peut s'adresser au CINR, 8010, rue Saint-Denis, Montréal H2R 2G1 — tél.: (514) 382-9641.

Si vous songez à acheter des cartes de **Noël**, n'oubliez pas celles qu'offrent l'UNICEF (363, rue St-Nicolas, Montréal, H2Y 2P1 — tél.: 288-5134) ou ATD-Quart-Monde (420 est, rue St-Paul, Montréal, H2Y 1H4 — tél.: 845-1231). N'oubliez pas non plus qu'un abonnement-cadeau à *Relations* plairait énormément à plusieurs de vos ami-e-s!

Assise, la ville de saint François, a accueilli récemment des leaders des cinq grandes traditions religieuses du monde, tous préoccupés par le présent et l'avenir de notre planète. Chrétiens, musulmans, juifs, bouddhistes, hindous, priant et réfléchissant ensemble, ont voulu encourager et développer un véritable sens de responsabilité collective envers la **préservation de la nature**. L'événement marquait également le vingt-cinquième anniversaire de la Fondation mondiale pour la conservation de la nature. (IPS)

LA RÉFORME FISCALE AMÉRICAINE

par Maryse Robert

Washington — Adoptée cet automne¹, après deux ans de délibérations et de vigoureux débats, la réforme fiscale américaine suscite de nombreuses questions chez nos voisins du Sud. L'euphorie a fait place à l'inquiétude. À l'heure des élections du Congrès ce mois-ci, la nation la plus endettée au monde, aux prises avec une croissance économique en perte de vitesse, s'interroge. Quels sont les bénéficiaires de cette réforme? Comment l'économie américaine réagira-t-elle suite à de tels changements? À quand les retombées chez les autres nations industrialisées?

Les grandes lignes

Proposée dès 1982 par deux démocrates, le sénateur Bill Bradley du New Jersey et le représentant Richard A. Gephardt du Missouri, la question de la réforme fiscale prit son véritable

1. Ce texte a été écrit cet automne, avant l'adoption finale de la réforme. Il est donc possible que certains détails aient été légèrement modifiés.

envol public lors des élections présidentielles de 1984, lorsque M. Reagan en fit l'un de ses principaux thèmes électoraux. La réforme adoptée cet automne est une synthèse des versions de la Chambre des représentants (décembre 85) et du Sénat (juin 86).

Le but de cette réforme est essentiellement de réduire le taux d'imposition des individus et d'éliminer certains abris fiscaux et quelques déductions. Une partie du fardeau fiscal est ainsi transférée aux entreprises. Globalement, les impôts des particuliers seront réduits de 120 milliards de dollars répartis sur cinq ans et ceux des entreprises seront haussés du même montant.

Les éléments majeurs de la réforme sont les suivants:

a) *Pour les individus*: Les quinze taux d'imposition actuels seront remplacés par trois (15%, 28% et 33%). Plus de six millions d'individus à très faibles revenus ne paieront plus d'impôt, vu la hausse des exemptions personnelles. Les déductions concernant les contributions à des organismes de charité, les frais médicaux et les intérêts sur le crédit à la consommation (auto, carte de crédit, etc.) sont sensiblement réduites et limitées à un très faible pourcentage de contribuables. Les provisions pour les IRA (Individual Retirement Accounts), l'équivalent américain des REER, seront réservées aux faibles revenus et à ceux dont le salaire est inférieur à 50 000\$ (couple) ou 35 000\$ (célibataire).

Effets de la réforme fiscale sur les contribuables américains

Réduction (-) ou augmentation (+) d'impôt

Revenu	Réduction moyenne	Couple à un seul revenu	Couple à deux revenus
25 000\$	-191\$	-400\$	+ 350\$
35 000	-226	-490	+ 370
45 000	-411	-950	+ 230
60 000	-129	-940	+ 325
80 000	-135	-800	- 100
150 000	-605	-605	- 605

Source: Newsweek, 25 août 1986, p. 15.

b) *Pour les entreprises*: le taux d'imposition maximal sera réduit à 34%, alors qu'il est actuellement de 46%. Le crédit à l'investissement, permettant une déduction de 10% par année sur l'achat d'équipements neufs, est annulé. Un impôt minimal de 21% sera appliqué à toutes les entreprises et cela quelles que soient les déductions auxquelles elles auront droit. Enfin, les gains de capital seront taxés au même taux que les salaires et non plus à des taux plus avantageux.

Les bénéficiaires

En abandonnant l'éventail des quinze taux d'imposition qui composent l'actuel système fiscal, les Américains semblent avoir laissé tomber le mécanisme d'impôt progressif où le taux d'imposition marginal du contribuable s'accroît avec son revenu. Dans ce système, un individu ayant un revenu supérieur paie un pourcentage plus élevé en impôts.

Or, les vingt dernières années ont vu apparaître de nombreux abris fiscaux qui ont sensiblement réduit la portée de ce mécanisme. Au cours des six dernières années, sous l'administration Reagan, les individus gagnant plus de 200 000\$ par année ont su très bien utiliser les abris fiscaux, leur taux d'imposition ne dépassant pas 22,5%, en moyenne. La nouvelle loi devrait leur permettre de réduire ce taux à 21,3% selon l'hebdomadaire *Business Week*².

En plus des six millions de contribuables qui deviendront complètement exemptés d'impôt, l'ensemble des Américains verront leur prélèvement fiscal réduit d'un maigre 6,1%. Concrètement, les individus gagnant entre 25 000\$ et 35 000\$ n'obtiendront qu'une réduction d'environ 200\$ par année, soit 4,00\$ par semaine! Fondamentalement, la réforme fiscale favorise les couples à un seul revenu et désavantage les couples à revenus modestes où le mari et l'épouse sont salariés (voir notre tableau). Elle a donc un caractère discriminatoire pour les femmes dont le mari gagne moins de 60 000\$ par année, soit la majorité des Américaines; celles-ci devront recevoir un excellent salaire afin de ne pas pénaliser le couple et payer ainsi plus d'impôt.

Alors, force est de constater que l'ensemble des contribuables américains (ceux dont le revenu est inférieur à 80 000\$ par année) ne verront pas de changements positifs majeurs en recevant leur formulaire d'impôt au cours des prochaines années. Par ailleurs, la faible économie réalisée risque d'être rapidement annulée par l'augmentation de taxes indirectes (ex.: sur les cigarettes) et la hausse des prix dans le secteur industriel où de nombreux abris fiscaux ont été éliminés.

L'économie américaine

Les critiques fusent de toutes parts. «On sacrifie la structure de l'économie américaine aux avatars de l'efficacité économique», clame un banquier de Baltimore. En fait, l'élimination d'abris fiscaux dans les secteurs immobilier, bancaire, militaire et autres, a suscité la colère chez les «victimes». Le sénateur démocrate John Danforth, du Missouri, s'est fait l'avocat de ces plaintes: «C'est une loi anti-croissance, anti-job, anti-futur!»

D'autres spécialistes s'entendent pour affirmer qu'il est très difficile d'évaluer l'impact de cette loi sur l'économie américaine.

Néanmoins, le lourd déficit (plus de 2000 milliards), la chute des exportations et le ralentissement persistant de l'économie rendent les experts nerveux face à l'avenir.

Impact sur les autres nations industrialisées

Il semble assuré que la réforme fiscale américaine aura des retombées chez plusieurs nations industrialisées.

Au Canada, le ministre des Finances, M. Michael Wilson, annonçait en juillet qu'une réforme analogue était à l'étude. Le prochain budget, prévu pour février 1987, devrait nous indiquer quelles sont les intentions du gouvernement en cette matière. La Belgique et le Japon ont aussi mis sur pied une commission d'études afin d'analyser cette question.

En Allemagne de l'Ouest, le ministre des Finances, M. Gerhard Stoltenberg, a déjà annoncé une réduction d'impôts de cinq milliards de dollars pour 1988. Et, si le gouvernement conservateur de M. Kohl est réélu lors des prochaines élections (probablement en 1988), le ministre Stoltenberg promet une réduction encore plus importante, soit de 20 milliards.

En France, le budget du ministre Balladur, en septembre dernier, a réduit de plusieurs milliards les impôts des particuliers et des corporations.

Malgré cela, il est peu probable que les nations industrialisées copient intégralement la réforme américaine, les caractéristiques spécifiques à chaque pays l'emportant sur les modes imposés par l'Oncle Sam.

Et l'avenir?

Doucement, on prépare les Américains à une hausse des taux d'imposition. Déjà, un des artisans de la réforme, le représentant démocrate Dan Rostenkowski de l'Illinois, l'a laissé entendre: «Il faudra réduire le déficit et, pour ce faire, augmenter les impôts».

L'économie américaine est nettement mal en point. Au lieu de s'améliorer, le déficit augmente de mois en mois. La chute des exportations est en partie liée à la crise financière des pays latino-américains; ceux-ci ont sensiblement réduit leurs importations provenant des États-Unis afin de pouvoir payer les intérêts sur leurs dettes. La concurrence féroce du Japon et des NPI (nouveaux pays industrialisés, tels Singapour, la Corée du Sud et le Brésil) sur la scène internationale a aussi érodé le pouvoir économique des Américains. D'autre part, la force du dollar n'encourage pas les exportations. Afin d'éviter le pire, les États-Unis prêchent le libre-échange mais pratiquent le protectionnisme, comme l'affirmait à la mi-septembre, avant la session ministérielle du GATT (accord général sur le commerce et les tarifs), le secrétaire britannique au Commerce et à l'Industrie, M. Paul Channon.

Enfin, si la récession se poursuit, il est fort possible que les Américains voient réapparaître certains abris fiscaux destinés à stimuler des industries en difficulté. À l'aube des élections présidentielles de 1988, les lobbyistes se tiennent prêts. ■

2. *Business Week*, 1er septembre 1986, p. 56.

Montréal et ses quartiers populaires

LE GRAND DÉRANGEMENT

par Suzanne La Ferrière
du collectif *L'Autre Montréal*



L'autre Montréal

des phénomènes urbains s'annoncent à Montréal, semblables à ceux qu'on observe déjà largement dans les grandes villes d'Amérique du Nord et d'Europe. Les quartiers dits «populaires» changent.

Chez nous, ces mutations sont encore embryonnaires, mais les prochaines années risquent d'être critiques pour ces quartiers, et pour leur population. Les études sociologiques indiquent une croissance des groupes sociaux les plus démunis: personnes âgées, femmes chefs de famille, jeunes sans emploi. Ces groupes ont jusqu'à présent trouvé dans les quartiers populaires à la fois un logis abordable et un milieu de vie.

Quand nous parlions de ces groupes sociaux, en pensant aussi aux petits salariés ou aux chômeurs, nous étions très conscients de l'impact des politiques sociales. Maintenant, il faudra aussi parler de l'impact des politiques spatiales, des effets des politiques d'urbanisme, sur la vie des plus démunis.

Huit millions en l'an 2000!

Traditionnellement, les quartiers populaires ont accueilli les ménages à plus petit revenu: on pense à Saint-Henri, Pointe Saint-Charles, Hochelaga et aux autres quartiers formant sur l'île le «T» inversé de la pauvreté. Vieux bassins industriels, leur déclin est celui de l'emploi dans certains secteurs et aussi la face cachée du développement des banlieues et de leurs parcs industriels, depuis les années 1950.

Ce déclin continuera dans les années 60 et 70. C'est l'époque où les politiques urbaines ne se préoccupent guère d'emplois, mais rêvent plutôt d'un Centre-ville étalé (pensez donc, certains croient atteindre huit millions d'habitants à Mont-

réal, en l'an 2000). On procède à des opérations de nettoyage, en démolissant les «zones grises» autour du Centre-ville. La «rénovation urbaine» détruira 30 000 logis en quinze ans (1960-75). Les logements sociaux, gagnés durement dans les quartiers, ne combleront pas tous les terrains vacants.

À l'aube des années 80, la récession aggrave la situation des vieux quartiers. Un exemple: Pointe Saint-Charles voit son pourcentage d'assistés sociaux passer de 40 à 55%, entre 1980 et 1984. La baisse généralisée des revenus se reflète sur tout le cadre de vie.

C'est à ce moment que la situation urbaine se modifie. D'une part, Montréal commence à éprouver des problèmes démographiques: la croissance des banlieues s'est faite à son détriment. L'assiette fiscale s'en ressent au moment où les emprunts (olympiques, notamment) ont rendu les gens plus sensibles aux questions de fiscalité et de solvabilité municipales. On commence à voir les vieux quartiers comme un problème de rentabilité financière. Ils sont «déficitaires» et coûtent plus en services qu'ils ne rapportent en taxes.

D'autre part, on assiste à l'émergence de nouvelles valeurs culturelles, chez de nouveaux groupes sociaux. La démographie le dit: moins de familles, moins d'enfants. Pour les jeunes professionnels, la banlieue est moins alléchante (les coûts de transport et de construction y contribuant) mais c'est aussi qu'on valorise la proximité des aires de travail et de vie culturelle. On ne veut plus quitter la ville. Dans les années 70, certains secteurs (Le Carré Saint-Louis, par exemple) sont investis par des «nouveaux», relativement marginaux: des gens pas nécessairement très riches, mais plus scolarisés, culturellement différents. Mais dans les années 80, ce qui n'était que cas isolés devient un véritable mouvement de population.

Gentrification, revitalisation, et tutti quanti

Quels sont les rapports entre les besoins fiscaux de la Ville de Montréal et l'arrivée des nouveaux professionnels? Au début, rien d'évident... Mais quand la Ville tentera de capitaliser sur ces nouvelles valeurs et de canaliser le mouvement, on verra émerger le discours et les programmes dits de «revitalisation» et de «retour à la ville». Cet effort prend deux formes.

a) La densification des espaces vacants: dans les secteurs peu développés de Montréal, l'Opération 20 000 logements concurrence les banlieues pour tailler sa part de construction résidentielle.

b) La revitalisation par la rénovation: dans les vieux quartiers, déjà bâtis et peuplés, c'est autre chose et il suffit de se promener pour le voir. Angle St-Denis et Mont-Royal, par exemple: commerces nouveaux, rues requinquées, façades neuves. Ça rénove, et la Ville aide énormément: programmes d'embellissement des rues et ruelles, mesures d'incitation et même obligation de procéder à la rénovation (programmes PIQA). Tant pis pour les petits propriétaires qui ne peuvent défrayer les coûts des travaux exigés. Et quand ça ne bouge pas assez vite, la Ville rénove ou construit elle-même. Le quartier Centre-Sud est sans doute le plus bel exemple des actions cumulées de la Ville et du secteur privé. C'est ainsi que l'ancienne «trail» (sentier) Ste-Rose, ennoblie par son nouveau statut de passage piétonnier figolé, a attiré des rénovations cossues sur toute sa longueur.

Vous me direz qu'il n'y a rien là de très nouveau ou de très significatif et que, de toute façon, le premier journaliste venu, le premier passant peut constater ce qui se passe. *Erreur!* On ne peut voir l'essentiel. C'est que derrière une façade rénovée, on ne trouve plus les mêmes gens... Les plus démunis, les plus vulnérables sont partis. Rien de significatif? Ce processus de remplacement de la population, certains l'appellent «élitisation» (l'Office de la langue française le suggère) ou d'autres, «gentrification» ou «embourgeoisement», et il risque d'avoir autant, sinon plus d'impact sur les plus démunis que toutes les démolitions, si souvent dénoncées, des années 70!

Les vieux quartiers se rénovent. Les vieux quartiers sont à la mode: Plateau Mont-Royal, Milton-Parc, Centre-Sud. Mais, après les rénovations, 90% des locataires ne retrouvent pas leur

logis. Les raisons sont doubles: hausses des loyers (malgré les subventions et de prétendus contrôles) et aussi impossibilité de passer à travers les inconvénients des travaux (déménagements, coûts, etc.). D'ailleurs, même les logements non rénovés coûtent plus cher: l'effet du marché joue ici. La proximité du Centre-ville n'est plus un repoussoir: la valeur des quartiers limitrophes monte en flèche.

Il y a aussi les transformations en condominiums, en copropriétés. Les plus démunis n'y peuvent rien: pour acheter, ça prend des sous... On constate une perte nette de logements locatifs dans les vieux quartiers, et ceux qui restent à louer sont convoités: les prix deviennent astronomiques (jusqu'à 550\$ pour un quatre pièces dans Centre-Sud, non rénové). Et ce n'est qu'un début: la revue *Actualité Immobilière* prédisait récemment qu'à partir de la levée du moratoire sur les conversions de logis en condominiums, prévue pour 1987, 20 000 logements pourraient être ainsi transformés, en deux ans!

De plus en plus loin

Qu'arrive-t-il aux gens à faible revenu touchés par la «revitalisation»? À mesure que le marché des bas loyers se rétrécit, les gens reculent. Par sauts de puce, puisqu'ils essaient quand même de rester dans leur quartier. On soupçonne actuellement que des «corridors» se forment: de plus en plus loin vers l'Ouest, pour les gens de Saint-Henri ou Pointe Saint-Charles, et de plus en plus loin vers l'Est, pour la population déplacée d'Hochelaga-Maisonneuve. Où iront les gens, au bout de la ligne? Le marché du logement sera déterminant: de plus en plus loin du Centre-ville, dans les logements les moins chers de secteurs tels St-Michel, Montréal-Nord, Ville-Émard, et même sur la Rive-Sud.

Est-ce bien grave? Qu'est-ce qui change pour les personnes et les familles déplacées?

1. Les quartiers populaires offraient de grands logis familiaux, à bon compte. Déplacés, les ménages se retrouvent peut-être dans du plus neuf, mais aussi dans du plus cher, plus petit. La partie du budget consacrée au logement est plus substantielle; la qualité de vie en est d'autant affectée.

2. Isolement et déracinement: il s'agit d'aspects sensibles, mais difficiles à quantifier! Peu d'études ont été réalisées ici, mais en Europe, notamment en France (à Rennes), on a observé des taux de mortalité plus élevés chez les personnes âgées

Des nouveautés à Socabi

L'ÉVANGILE DE MATTHIEU (ANNÉE LITURGIQUE «A»)

Un livre:

DU NEUF ET DU VIEUX..., par Philippe Gendron, ptre.
Collection «de la Parole à l'écriture», no 6.
Prix (frais d'envoi inclus): 9,35\$

Des cassettes:

LE JÉSUS DE MATTHIEU, par André Myre, S.J.
• C-14a De Jésus de Nazareth au Christ • C-14b «Je suis avec vous»
• C-14c «Allez travailler» • C-14d Matthieu et sa communauté.
Prix (frais d'envoi inclus): 8,75\$ l'unité; 24,70\$ la série.

SOCABI

Société catholique de la Bible, 7400, boul. St-Laurent #519, Montréal H2R 2Y1 (514) 274-4381

déplacées par la rénovation urbaine... Difficile à chiffrer, peut-être, mais bien réelle, la vie dans les vieux quartiers: vie des réseaux sociaux, des liens, du support, du dépannage. Cassez cela et vous créez des détresses, des problèmes. À Montréal, au laboratoire d'Écologie humaine de l'UQUAM, des chercheurs¹ ont pu établir que des quartiers «tricotés serrés» avec des réseaux sociaux forts, se débrouillent et gèrent mieux leurs «problèmes sociaux» (familles monoparentales, jeunes) que d'autres quartiers au niveau économique comparable mais moins structurés. On aide plus facilement les gens qu'on connaît.

3. La discrimination: dans les vieux quartiers où les écarts sociaux sont faibles, les gens partagent les mêmes conditions. Des tolérances se forment, des compréhensions. Mais des intervenants sociaux de Laval signalent, dans les banlieues, une espèce de «culture de la honte»: les assistés sociaux font des efforts immenses pour camoufler leur statut aux yeux du reste de la population, qui semble très réfractaire à leur présence. Les «pauvres» se font isoler, ils se sentent ostracisés. De plus, tous les services, qui existent dans les quartiers populaires et qui ont été développés pour (et par, souvent) des gens à faible revenu, n'existent pas nécessairement ailleurs. Plus que des commerces à aubaines, il faut parler ici des groupes d'alphabétisation, des comités d'aide, des garderies, des centres communautaires.

Une fois ces services communautaires disparus, faute de population, il est de moins en moins évident que leur équivalent pourra démarrer dans les nouvelles poches de pauvreté qui se créeront à moyen terme. La population-cible risque fort d'y être beaucoup plus dispersée, moins facile à identifier et à atteindre. Et la conjoncture actuelle, avec ses coupures, n'est guère propice à la mise sur pied de nouveaux services communautaires...

Hors des réseaux de quartier, disséminés à travers de nouveaux espaces, les gens les plus démunis n'auront d'autres recours que de faire appel en nombre croissant aux services sociaux. La pauvreté sera vécue comme tare individuelle: comment parler de prise en charge d'un milieu par ses habitants?

Contre la rénovation et pour la misère?

Quand on se porte à la défense des quartiers populaires actuels (ou, plus justement, de leur population), on se fait souvent reprocher de vouloir créer ou maintenir des «ghettos».

Drôle d'accusation, puisqu'il s'agit toujours des mêmes habitants qu'il y a cinq ans, mais qui sont maintenant sans emploi... Qu'est-ce donc qu'un ghetto? Le problème vient-il du milieu ou est-ce la perception des gens de l'extérieur qui change? Quand les gens de Rosemont ont demandé que les HLM souhaités sur les terrains Angus reproduisent le profil social de leur quartier, ils se sont fait répondre qu'ils allaient créer un ghetto... Le mot ghetto semble pouvoir servir à bien des fins...

Sur ce point, la Ville de Montréal parle de créer une mixité sociale dans les vieux quartiers, dans le cadre de leur revitalisation. La formule est séduisante: on pense aux mélanges sociaux qui existaient à l'origine dans nos vieux quartiers, aux époques où cohabitaient marchands, notables, patrons et ouvriers. Mais dans ces anciennes petites villes industrielles, ancêtres de nos quartiers actuels, les groupes sociaux vivaient des relations d'interdépendance. La lutte pour l'espace ne se posait pas: tout le monde était lié, dans une économie géographiquement enracinée. Même les «chicanes» étaient intégrées au quartier: Irlandais et «Frogs» de la Pointe, par exemple, se tiraillaient chez eux.



Montréal, la pauvre!

L'autre Montréal

Mais la mixité que prône la Ville est plutôt superficielle et, surtout, *transitoire*. Avec le marché, libre, des loyers; avec ses hausses inéluctables; avec l'engouement croissant pour le Centre-ville; et surtout, avec une absence quasi-totale de mesures de protection des résidents, il s'agit en fait d'un processus de remplacement graduel par des gens de mieux en mieux nantis. Les urbanistes parlent du «filtering up»: à mesure que les ménages riches libèrent leur logis pour en occuper de nouveaux (meilleurs!), ces logis libérés peuvent être occupés par de moins nantis. Mais cette hypothèse s'avère fautive dans le cas des vieux quartiers: les plus riches viennent précisément occuper les logis des plus démunis, qui ne peuvent se payer autre chose que le «bas de gamme». D'ailleurs, la thèse de la mixité sonne faux pour d'autres raisons, qui ne sont plus seulement économiques. Des conflits sociaux surgissent. Dans la Petite Bourgogne, certains nouveaux occupants de condos ont fait circuler une pétition, à saveur raciste, pour demander à la Ville de réduire le nombre des HLM dans le secteur.

Dans les vieux quartiers, la population traditionnelle a toujours voulu améliorer son sort. En témoignent abondamment les réalisations des mouvements sociaux qui ont pris racine dans ces quartiers. Encore aujourd'hui, une floraison de projets s'attaque aux problèmes de conditions de vie vécus par la population. Relance locale et communautaire de l'emploi, coopératives d'habitation, multiples services communautaires: l'étiquette de ghetto est loin de rendre justice à la vitalité de ces quartiers.

Les politiques spatiales qu'on nous propose aujourd'hui auront pour effet de réduire toute cette vie au silence. Sommes-nous d'accord avec la diaspora des milieux populaires que les développeurs publics et privés nous annoncent? ■

1. L'équipe de Camille Bouchard, professeur au département de psychologie.

RECENSIONS DE NOVEMBRE

lectures

G. Bourassa et J. Léveillé: Le système politique de Montréal □ Jean Tétreau: François Hertel □ RIAC: «Savoirs en crise» □ Raymond Jean: Cézanne, la vie, l'espace □ Jean Cameron: Le chant de mes jours

Le système politique de Montréal

Notre relation à la ville est devenue tellement complexe et tellement essentielle qu'une connaissance impressionniste ne nous suffit plus, dès qu'on cherche un peu de conscience et un peu de responsabilité. Et cela est d'autant plus vrai que la ville qu'on habite est plus considérable (État dans l'État), plus original (insulaire), plus ancienne (paléo-bourgeoise à clans, bourgeoise à propriétaires, néo-bourgeoise à développeurs). C'est le cas de Montréal. D'où l'intérêt de ce recueil de 30 articles que nous offrent deux politicologues de notre milieu (Université de Montréal et UQAM).

Aucun des six chapitres ne veut être complet, mais tous regroupent des textes difficiles à retracer (revues spécialisées, extraits de thèses) ou inédits. Après quelques études historiques sur la croissance de Montréal, on se concentre sur les structures politiques de la ville, de la Communauté urbaine, puis sur les forces politiques en présence. Les deux derniers chapitres sont prospectifs: les enjeux du débat politique montréalais et les stratégies et perspectives d'avenir. On cherche surtout à demeurer descriptifs, et même statiques, annonçant à la fin un deuxième recueil à venir sur le fonctionnement de ce système politique.

Le livre que nous avons en main constitue déjà cependant un bon ouvrage de

référence, dont aucun intervenant politique, économique ou social à Montréal ne devrait se priver. La dimension critique est saine, même si elle semble parfois être politiquement orientée: les cinq points principaux correspondent à autant de points fondamentaux du programme du Rassemblement des citoyens de Montréal (RCM): décentralisation du Conseil municipal (par des commissions parlementaires, en particulier), modification du système électoral (abandon du régime présidentiel, où le maire est élu au suffrage universel direct), amélioration de l'information des citoyens (en particulier sur les activités des seize services municipaux), amélioration de la consultation populaire (usage des référendums) et enfin promotion de la vie de quartier (surtout en créant des conseils de quartier).

Le choix des articles est très centré sur le politique, conformément au titre; on demeure sur sa faim sous l'angle social (logement, transports en commun, règlements municipaux affectant la vie des gens ordinaires, attention aux communautés ethniques). Cela sera sans doute plus présent dans le deuxième recueil qu'on nous fait désirer.

Un regret: c'est sans doute le souci de réduire les coûts d'édition qui a fait omettre tout index; un Cahier de l'ACFAS devrait en contenir au moins un, surtout dans un ouvrage de référence. ■

Julien Harvey

François Hertel

au Québec, nous venons de recevoir, ces derniers temps, deux chefs-d'oeuvre biographiques. Le premier fut l'*André Laurendeau*, de Denis Monière, paru à la fin de 1983. Aujourd'hui nous recevons le *François Hertel*, de Jean Tétreau. Quelle jouissance intellectuelle à lire ces ouvrages! Ils font revivre une époque et tout un milieu, celui du journalisme et des grandes questions politiques chez le premier et celui de l'enseignement et des littérateurs et artistes chez Hertel. Ces deux volumes sont vraiment le reflet de notre société, pour le meilleur ou pour le pire.

La plus récente biographie parue repose sur deux vedettes: Hertel et Tétreau. Ce n'est pas un mince mérite de François Hertel d'avoir su s'entourer d'autant d'amis d'une telle valeur et d'avoir gardé leur fidélité par-delà toute son évolution, ses frasques et la mort même. Toute sa vie, François Hertel s'est cru un grand homme et un grand homme des lettres canadiennes. Il n'avait pas de complexe d'infériorité dès qu'il s'agissait de sa personne. Mieux vaut se penser grand et croire que tous les livres écrits sont autant de messages sans lesquels l'humanité resterait appauvrie que de se croire incapable et de ne rien faire. Voilà un apport positif d'Hertel: avec un talent

moyen, il a fait une percée. Restera-t-il marginal? Seul l'avenir le dira, mais déjà le comparer à Platon ou à Claudel paraît une exagération qui relève davantage de l'amitié que de l'objectivité.

Les 40 volumes publiés durant sa vie entière le révèlent comme un homme intéressé à tout ce que font les hommes. Il est un spectateur entièrement pris par tout ce qui passe sur la scène du monde. Il est émerveillé. Il aime l'amitié chaude de ceux qui l'entourent et avec lesquels il peut échanger sur tout ce qui le passionne dans la vie. En cela, il est un grand humaniste parce qu'il vibre intensément à toute la grande geste humaine. Mais il est marqué de quelques défauts qui enlèvent de la force à son message.

Il y a d'abord la démesure du «je»: il est partout dans son oeuvre. Cette hypertrophie du moi, même si elle est souvent souriante, nous entraîne dans la tristesse de son évolution. Hertel manque de puissance, voilà un truisme. Quelques-uns de ses «volumes» sont plutôt des brochures. Mais il lui fallait publier et publier! Le manque de patience pour «terminer» une oeuvre se fait partout sentir. Il est victime de sa spontanéité. Ainsi combien de ses volumes ne sont que le reflet de sa dernière lecture, de sa dernière rencontre. Un de ses premiers volumes sur l'inquiétude de la jeunesse se ressent trop de l'influence de Daniel-Rops et de Paul Archambault qui, en France, ont publié sur le même thème. Il lit, il réagit et il publie quelques pages sur le sujet.

Cette superficialité met en évidence son goût de la pétarade et du feu d'artifice. Un bon mot prendra la place d'un bon raisonnement. Il touchera à tous les genres. Nombreux les raffinés que sa poésie laisse complètement froids. Son éparpillement ne rassure pas sur la profondeur de ses sentiments. Et il émet une opinion sur tout: ne faut-il pas qu'il dise ce qu'il pense? Ne faut-il pas qu'il soit un chef de file? Personnage légèrement gonflé, son évolution le porte à la tristesse, comme l'évoque bien sa photo sur la page frontispice, où il suggère le clochard cosmique, caractéristique d'un monde qui se défait et qui nous propose comme solution un stoïcisme sans espoir mais qui commande le respect! François Hertel, l'éveilleur, le compagnon charmant et éblouissant, a fini sa vie ne sachant plus ce qu'il faisait sur cette terre! Comprendait-il encore le Québec, cette terre de déception, mais dont il resta un amoureux?

Jean Tétreau, comme écrivain et comme biographe, dépasse son thème de toute sa taille de géant. Voilà quelqu'un qui sait écrire et composer. D'abord l'érudition: que de recherches pour ressusciter un monde autour d'Her-

tel! Son témoignage sur la formation des jeunes dans les collèges classiques a de quoi faire réfléchir toute la Commission Parent dont l'oeuvre de discernement nous apparaît aujourd'hui comme un échec passablement dur!

Il reconnaît les qualités et les défauts d'Hertel: il connaît son sujet. Mais quelle bonté dans l'art de réparer le raisonnement, de mettre au point une affirmation farfelue. Il décrit la farce du Club des Agonisants mais, en gentilhomme qu'il est, il doit bien discerner derrière ces piteuses (comme celles d'un autre derrière la Reine d'Angleterre!), le «petit reste» d'adolescence chez des adultes. Il y a du grand seigneur chez Tétreau, dans la finesse de son discernement et dans la qualité de son écriture. Nous ne saurions trop recommander la lecture de son livre, non seulement parce qu'il restera un modèle et qu'il se lit d'un bord à l'autre, comme on dit au Québec, mais aussi parce que ce perfectionniste nous doit d'autres études. Nous avons déjà de lui une étude sur Kant, des traductions du russe, une étude sur la langue chinoise. Où s'arrêtera un tel travailleur et un tel artiste? Si Hertel perd la foi et l'espérance, Jean Tétreau rachète tout par une charité de grand style. ■

Jean Genest

RIAC Savoirs en crise

avec l'épuisement des grandes théories, est apparue la mise en cause de la légitimité des sciences sociales. La seule idéologie du progrès, que ce soit via le positivisme ou via le marxisme, ne peut plus rendre compte de la complexité du social. Dorénavant — les mouvements écologiques et antinucléaires en sont un excellent révélateur —, «changement social ne rime pas forcément avec progrès» (Le Gall et Martin, p. 11).

La *Revue internationale d'action communautaire* (RIAC) part de ce constat pour scruter l'avenir de la rationalité scientifique et pour explorer des pistes nouvelles à l'intérieur desquelles l'on «renoue avec des traditions ou des savoirs suspects — le sacré, l'imaginaire, le passionnel — pour sortir de l'impasse» (p. 3).

Programme audacieux donc, qui se réalise autour de quatre axes: crise, connaissance et action, savoirs scientifiques et pouvoirs, éclatement des modes de

connaissance. On y brasse de «grosses affaires» (rapports participation/démocratie, technique/science), on critique sévèrement quelques essais à la mode (notamment en ce qui concerne les «mouvements sociaux» et le concept de «libération»), on se risque à évoquer des méthodologies «douces» pour approcher la logique passionnelle de «la *socialité*: c'est-à-dire, cet espace de solidarité quotidienne et banale» (G. Ménard, p. 140).

Certes, l'ensemble de ces textes rend compte d'un malaise réel dans les sciences sociales. Mais le désenchantement «post-moderne» brouille encore les ondes. On s'en doutera, les alternatives ne sont pas légion.

Ce numéro de la RIAC ne fournit pas de réponses magiques. Mais le *Forum de recherche sur l'imaginaire et la socialité québécoise* compte poursuivre la recherche (Renaud, Racine, p. 83).

RIAC est une revue internationale bilingue dont le secrétariat de la rédaction se trouve à l'École de service social de l'Université de Montréal et qui a une quinzaine de numéros à son actif. Mentionnons: «Le mouvement pour le désarmement et pour la paix», «Les ambiguïtés du pouvoir local», «Jeunes, chômage» ou encore «Mouvements alternatifs et crise de l'État». Le prochain numéro aura pour thème: «Les pauvretés aujourd'hui».

Ginette Boyer

Cézanne, la vie, l'espace

«Cézanne, ouvre-toi!» clamait le criticaillon G. Denoinville dans le *Journal des artistes* du 1er décembre 1895. L'appel, bien sûr, se voulait drôle et spirituel, et on lui aurait certes pardonné la grosse bêtise d'une toute petite formule de très mauvais goût si son intention profonde n'eût été plus perverse: rameuter les chiens hurlants contre «le vieil ours» Paul Cézanne, peintre de diverses «atrocités à l'huile»... Ne passons pas l'éponge, non (de peur de la salir...) mais remarquons au passage les justices occasionnelles de l'Histoire, qui balaie des Denoinville et ouvre (oui!) sur d'infinis Cézanne.

Raymond Jean, essayiste, critique, romancier, nouvelliste nous offre donc le (re-)bonheur d'une heureuse retrouvaille, à la fois intime et pudique, avec le grand précurseur de l'Art Moderne au XIX^{ème} siècle. Savant, il se laisse aller à rêver, rapprochant des sources, les confrontant,

les confortant, soulignant au passage les «légendes», les rumeurs, les probabilités, les faits mal établis. «Rêver», c'est là tout ce qu'il faut retenir de ce beau livre qui coule de source, comme tout ce qui vient de l'amour. Les chapitres ouvrent fréquemment sur le rêve de l'auteur devant l'une ou l'autre des grandes toiles présentées en «série» (les oranges, les femmes, les hommes à la pipe, les Pierrots, la Provence etc.) et se closent sur la description des lieux réels fréquentés par Cézanne mais tels qu'ils sont devenus de nos jours — c'est la seule partie attristante du livre...

Pourquoi un autre *Cézanne*, dira-t-on, après ceux, passionnants et fouillés, de Gaëtan Picon, de Peter Handke, du spécialiste John Rewald; après les *Vie* de Mack et de Perruchot; après la *correspondance*? Je ne saurais dire, sauf deviner, sous les traits apparemment banals d'une vie extérieure toute en banalités (un père redouté, une femme qu'on n'aime pas, un fils adoré, des dettes, l'incompréhension, les rages rentrées, et l'éclat dans la nuit d'une maîtresse lumineuse) l'intense richesse d'une palette intérieure qui va du plus connu (Cézanne provocateur, «ours», fui et fuyant) au moins connu (Cézanne heureux, essayant une larme, amoureux des bêtes, poète, «géologue à sa manière», jamais abattu, génial, et le sachant; «Tous mes compatriotes sont des culs à côté de moi!»; de la formule célèbre «la sphère, le cône et le cylindre» structurant les tableaux majeurs à la délicate sensualité des aquarelles; de la hargne révolutionnaire à l'humilité du converti.

Cézanne est un pur — invivable, comme tous les purs. Il blesse, écorche, se repent, mais mal. Mais trop tard, et gauchement. À contretemps. Acceptant les pires avanies, puis, piquant une colère noire contre un homme important qui a eu le malheur d'entrer chez lui pendant sa sieste...

«De Provannnnnnnce!», on l'aura compris.

Cézanne est cela; une sorte de virgule en trop dans le texte des autres. Inopportune, et de toute façon jamais synchronique. Provençal détestant le soleil («Il lui faut le jour gris», Maurice Denis). Anti-intellectuel citant Kant (Gasquet). Antidreyfusard cinq ans trop tard. Admiré de Pissarro et détestant Renoir. Et, pendant que tout le monde va à la mer, préférant «aller au paysage»...

Il est, selon ses propres mots: «l'homme qui n'existe pas» (p. 300). Toute sa vie, il lutte d'arrache-pied pour imposer l'artiste et le visionnaire, mais dit-il, «l'homme doit rester obscur». Nous devons à Raymond Jean d'avoir préservé cela: la part du mystère, de l'inconnu, et l'équilibre périlleux de ce qu'il appelle la «légende vraie». (p. 154). Le tout coiffé d'un titre à faire rêver, vaste et bleu comme un ciel de Baie des Anges: *Cézanne, la vie, l'espace*. ■

Richard Dubois

Le chant de mes jours

dans cette aile d'hôpital pour patients en phase terminale, les gens savent qu'ils n'ont plus que quelque temps à vivre. Pourtant, il arrive qu'on y fasse des parties de cartes endiablées, qu'on s'ennivre un peu, qu'on chante et qu'on danse! Ces gens n'ont plus peur de la mort.

«Au début, il y a tant de craintes et tant d'inconnues qui nous attendent. La peur est peut-être la plus grande ennemie: peur de la douleur et de la souffrance non soulagées, peur de la perte de contrôle, peur de devenir un fardeau, physiquement, émotivement ou financièrement pour ceux qui nous sont chers». En fait, «aucune réalité n'est vraiment aussi terrible que sa crainte».

Celle qui parle ainsi est une travailleuse sociale qui oeuvrait au Centre de soins palliatifs de l'hôpital Royal

Victoria, jusqu'au jour où on lui apprit qu'elle était elle-même atteinte d'un cancer sans rémission. Faute de pouvoir maîtriser l'évolution de sa maladie, elle décida qu'elle restait en mesure de contrôler sa propre réaction à la maladie.

La qualité principale de ce livre tout simple est d'être vrai. Jean Cameron nous décrit son expérience: les différentes phases par lesquelles passe toute personne atteinte d'une maladie mortelle, depuis la révolte, la fuite dans le rêve jusqu'à l'acceptation et la paix. «Lentement, j'apprends à accepter l'humilité de faire et de donner toujours moins, et de recevoir toujours plus». «Je dois me rappeler à moi-même que même si je diminue physiquement et que je perds ma force corporelle, il m'est encore possible de croître spirituellement, et que c'est ce qui compte réellement».

Elle apprend à savourer la vie, mais dans les petites choses: les appels téléphoniques de gens qu'elle continue d'aider, l'affection de ses proches, son livre, la neige qui tombe... «Au début de la maladie, j'ai espéré bel et bien qu'elle ne se répandrait pas. Mais elle l'a fait. Maintenant, l'espérance, c'est quelque chose de différent: l'espérance, pour moi, signifie que peut-être j'irai à la campagne revoir mon jardin, le printemps prochain, et que je verrai les fleurs épanouies»...

J'ai réalisé, en lisant ce livre, que non seulement nous craignons la mort, mais que nous avons peur parfois de ceux qui vont mourir. Quoi dire, quoi faire devant une personne que la maladie est en train de détruire? *Le Chant de mes jours*, en plus d'être un pathétique chant d'amour, aide à dépasser cette peur et appelle à l'amour: «lorsqu'un être humain vous regarde et vous aime, vous n'êtes plus laid ni souillé par la maladie et chaque jour apparaît comme un présent à chérir et à savourer pleinement».

Un beau livre pour apprendre à vivre sa vie intensément et jusqu'au bout. ■

Fernand Jutras

références

Guy Bourassa et Jacques Léveillé, *Le système politique de Montréal*, ACFAS et Presses de l'Université du Québec, Montréal, 1986; 600 pages.

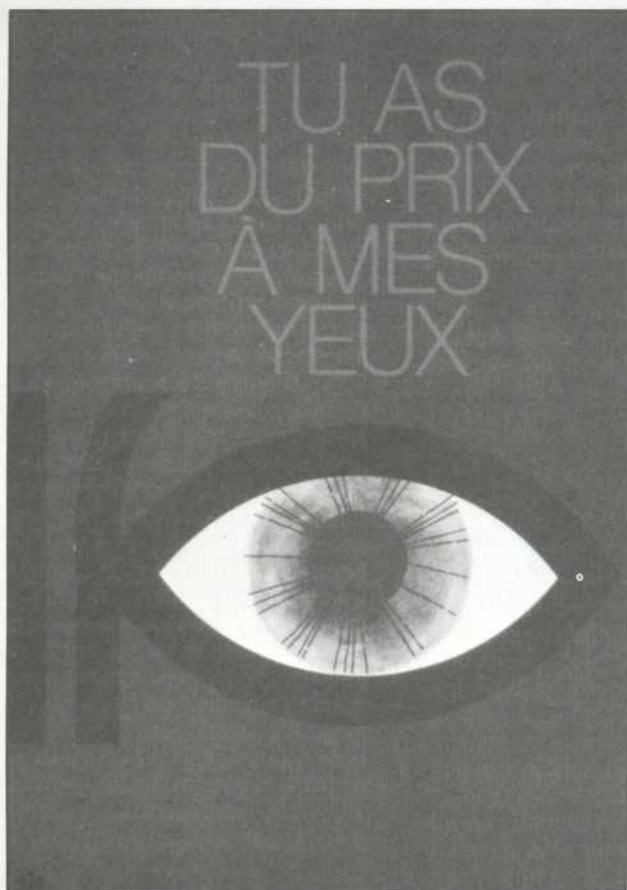
Jean Tétreau, *François Hertel*, Cercle du livre de France, 1986; 336 pages.

Revue internationale d'action communautaire (RIAC), no 15/55, prin-

temps 1986, «Savoirs en crise»; 183 pages.

Raymond Jean, *Cézanne, la vie, l'espace*, Seuil, 1986; 340 pages.

Jean Cameron, *Le chant de mes jours. Un temps pour vivre, un temps pour mourir* (traduction de «For all that has been»), Ed. Bellarmin, Montréal, 1986; 122 pages.



TU AS
DU PRIX
À MES YEUX

par Pierre Van Breemen

L'auteur de *Comme le pain rompu* nous livre un ouvrage qui a pour objet la foi telle qu'elle nous est transmise par les paroles de l'Écriture.

Dans une approche morale, c'est mon amour pour Dieu qui me sanctifie. L'accent est mis sur moi qui sers Dieu.

Dans une approche de foi, c'est l'amour de Dieu pour moi qui me sanctifie. L'accent est mis sur Dieu que je sers.

Un livre qui déborde d'amour et de foi.

158 pages, 12,95\$

LE CHANT
DE MES JOURS
Un temps pour vivre,
un temps pour mourir

par Jean Cameron

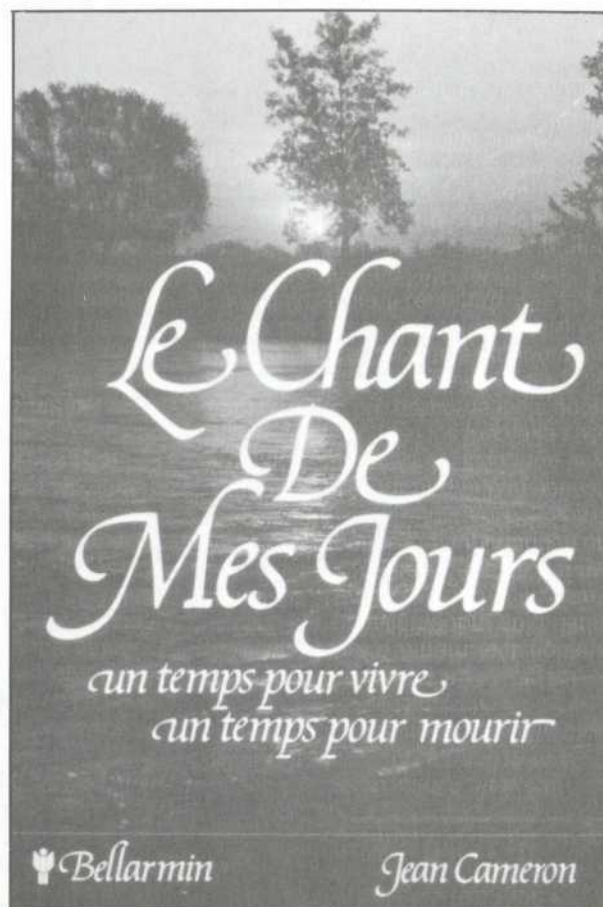
(traduit de l'anglais par Ernest Richer)

Pendant plusieurs années Jean Cameron a été travailleuse sociale au Centre des soins palliatifs de l'hôpital Royal Victoria. Atteinte elle-même de cancer, en phase terminale, elle n'a pas cessé de prodiguer ses encouragements et ses conseils aux autres patients.

On sera frappé par la sérénité dans l'acceptation d'un sort qu'elle connaît bien pour avoir vu tant d'autres malades le subir.

L'expérience fut pour elle l'occasion d'une ouverture plus grande à autrui, à elle-même et à Dieu.

122 pages, 12,95\$



Éditions Bellarmin
8100, boul. Saint-Laurent
Montréal (Québec) Canada
H2P 2L9 — Tél.: (514) 387-2541

relations

novembre 1986 2,50\$ no 525

SOMMAIRE

face à l'actualité 259

Le mensonge et les Tamouls (F.T.) — Le recoin de la guerre (J.-P.R.) — Pouvoirs discrétionnaires (F.T.) — Le bilinguisme à l'élémentaire (J.H.) — Le début de la fin? (P.B.) — La réforme de l'aide sociale (Coll.)

dossier 265

Gérard Docquier	Le débat sur le libre-échange	266
Pierre Harvey	Nous n'avons pas le choix	269
Alfred Dubuc	Le recul de l'histoire	271
Julien Harvey	Le défi du plein emploi	275

dépêches 264/278

articles

Maryse Robert	La réforme fiscale américaine	279
Suzanne La Ferrière	Le grand dérangement	281

lectures 284

Conception de la page couverture: Anik Lafrenière

SOIRÉE RELATIONS: *charité business?*

Devant les guerres, les famines et les désastres de toutes sortes, un médecin peut-il à la fois apporter une aide directe efficace et conserver toute sa liberté de témoigner? Une journaliste doit-elle tout rapporter ce qu'elle sait ou «tenir compte des circonstances»? Des ONG doivent-ils sacrifier la généreuse spontanéité de leurs interventions à une organisation plus rationnelle

et plus institutionnelle de leur travail?

Voilà les questions aussi stimulantes que complexes auxquelles nos invités viendront répondre à partir de leurs expériences sur le terrain. Parmi eux: Le docteur Bernard Kouchner, fondateur de Médecins sans frontières, puis de Médecins du monde, auteur du livre «Charité-Business».

Le lundi 10 novembre 1986, de 19h30 à 22h00, à la Maison Bellarmin
25 ouest Jarry (métro Jarry). L'entrée est gratuite.

Courrier de la deuxième classe; enregistrement no 0143. Port payé à Montréal.
8100, boulevard Saint-Laurent, Montréal H2P 2L9